

RAPPORT ANNUEL DU RÉGIME DE RETRAITE 2012



30-07-13
67855

Canada 


SCHL  CMHC
AU CŒUR DE L'HABITATION

NOTRE MISSION

Le Régime de retraite de la SCHL (ci-après, le « Régime ») a pour mission de verser des prestations de retraite à ses participants et bénéficiaires en conformité avec les dispositions du Règlement du Régime de retraite de la SCHL (ci-après, le « Règlement »). La SCHL veille à ce que le Régime soit administré de façon efficiente et à ce que les fonds de sa caisse de retraite (ci-après, « la Caisse ») soient investis avec prudence, de façon à maximiser le rendement tout en protégeant l'actif.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement souscrit à la politique du gouvernement fédéral sur l'accès des personnes handicapées à l'information. Si vous désirez obtenir la présente publication sur un support de substitution, composez le 1-800-668-2642.

© 2013 Société canadienne d'hypothèques et de logement

Tous droits réservés. La reproduction, le stockage dans un système de recherche documentaire ou la transmission d'un extrait quelconque de ce rapport, par quelque procédé que ce soit, tant électronique que mécanique, par photocopie, enregistrement ou autre moyen sont interdits sans l'autorisation préalable écrite de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Sans limiter la généralité de ce qui précède, il est interdit de traduire un extrait de cet ouvrage dans toute autre langue sans l'autorisation préalable écrite de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Imprimé au Canada

Réalisation : SCHL

Table des matières

Message aux employés et aux retraités	2
Fiduciaires	4
Faits saillants de l'année 2012	5
Régime de retraite de la SCHL	6
▪ Caractéristiques du Régime	6
▪ Participants au Régime	7
▪ Prestations	8
▪ Transférabilité.....	8
▪ Communications	9
Régie du Régime	10
▪ Objectifs et pratiques de régie.....	10
▪ Structure de régie.....	12
▪ Autres rôles et responsabilités liés au Régime de retraite.....	13
Rendement et activités de la Caisse de retraite	14
▪ Cadre d'investissement.....	14
▪ Gestion des risques.....	15
▪ Conjoncture économique.....	16
▪ Rendement de la Caisse.....	16
▪ Rendement par catégorie d'actif.....	17
▪ Gestion des opérations.....	20
Évaluation actuarielle	21
Opinion actuarielle	23
Rapport des auditeurs indépendants	24
États financiers	25
Membres des comités et administration du Régime	38
▪ Comité des placements.....	38
▪ Conseil des pensions	38
▪ Administration du Régime et de la Caisse de retraite	39
Départs à la retraite en 2012	40

MESSAGE AUX EMPLOYÉS ET AUX RETRAITÉS

J'ai l'honneur de vous présenter, au nom de la SCHL et des fiduciaires de la Caisse de retraite, le Rapport annuel 2012 du Régime de retraite. Cette année, je rédige ce message pour la dixième et dernière fois. Je n'ai cependant aucune inquiétude, car nos réalisations de la dernière année – et nos exploits incontestables des dix dernières – me convainquent que nous avons réellement mis le cap sur notre objectif de veiller à ce que le Régime et la Caisse de retraite de la SCHL demeurent en bonne santé financière à long terme et continuent d'appliquer de bonnes pratiques de régie.



Même si la croissance économique a été plus lente que prévu dans de nombreux pays du monde, y compris au Canada, en 2012, les marchés financiers ont continué de profiter des bas taux d'intérêt et ont bénéficié des mesures de stimulation monétaire adoptées par les banques centrales. L'économie des États-Unis a poursuivi son redressement graduel, et en Europe, des mesures ont été prises pour gérer la crise de la dette. Malgré l'énorme incertitude qui persiste, tous s'entendent pour dire que les risques ont diminué sur l'échiquier mondial. Cette conjoncture s'est avérée avantageuse pour la Caisse de retraite, qui a affiché des rendements positifs dans toutes les catégories d'actif, en particulier dans les actions et les biens immobiliers. Globalement, ses placements ont produit un rendement de 11,76 % en 2012; c'est 2,47 % de plus que le rendement obtenu par le portefeuille repère reproduisant sa politique de répartition de l'actif. Par conséquent, la valeur de marché de l'actif net de la Caisse a atteint 1 296,5 millions de dollars à la fin de 2012, ce qui représente une augmentation de 118,8 millions de dollars sur un an.

Dans une perspective à long terme, la Caisse affiche un taux de rendement annualisé de 8,20 % sur dix ans. Ce surrendement de presque 1 % par rapport au rendement du portefeuille repère est attribuable à la gestion active dont font l'objet de nombreux placements de la Caisse. En chiffres réels, le rendement sur dix ans s'élevait à 6,27 % au 31 décembre 2012. Ce résultat indique qu'au cours des dix dernières années, le rendement de la Caisse est demeuré supérieur à l'objectif à long terme d'atteindre un rendement réel de 4,00 %. Soulignons que ce taux

correspond également à la prévision de rendement à long terme utilisée comme hypothèse par l'actuaire dans son évaluation de continuité.

L'évaluation actuarielle du Régime de retraite effectuée au 31 décembre 2012 a révélé un déficit de continuité de 47,0 millions de dollars et un coefficient de capitalisation, toujours selon le principe de la continuité d'exploitation, de 96,4 %. Cette façon de mesurer la santé financière du Régime repose sur l'hypothèse que le Régime poursuivra ses activités indéfiniment. Si le déficit de continuité est légèrement plus élevé qu'en 2011, c'est parce que, dans son évaluation par rapport à l'objectif à long terme, l'actuaire lisse le rendement global des placements sur une période de cinq ans. De plus, selon l'évaluation de solvabilité de l'actuaire, le Régime continue de présenter un déficit de solvabilité et un niveau de provisionnement de 66,9 %. Soulignons cependant que l'évaluation de solvabilité ne donne pas une image aussi exacte de la santé financière du Régime à long terme, car la valeur du Régime, dans l'hypothèse où celui-ci était liquidé aujourd'hui, est établie à partir des taux d'intérêt actuels et suppose

que tous les actifs sont investis uniquement dans des titres à revenu fixe de haute qualité (y compris des titres détenus en vertu de conventions de rachat et de produits dérivés sous-jacents). Si le déficit de solvabilité a diminué par rapport à l'année dernière, c'est surtout parce que la composition des placements retenus pour l'évaluation a changé.

Le Conseil d'administration examine la situation financière du Régime de retraite tous les ans. De plus, la SCHL fait une étude d'étalonnage pour situer le Régime de retraite par rapport à ses concurrents. Après discussion, la SCHL a décidé de continuer à verser le plein montant de ses cotisations normales en plus de verser les paiements spéciaux de continuité et de solvabilité requis en 2012 pour éponger les déficits. La SCHL fera de même en 2013 : elle cotisera à 100 % de son coût normal et versera les paiements spéciaux requis. Les taux de cotisation des employés ont été augmentés en 2012, et ils le seront encore en 2013, car l'objectif est de poursuivre l'harmonisation avec les taux en vigueur dans la fonction publique fédérale.

De bonnes pratiques de régie sont essentielles pour encadrer, gérer et administrer un régime de retraite avec efficacité. En 2012, nous avons effectué un examen en bonne et due forme de la structure de régie du Régime et de la Caisse de retraite, ainsi que des processus connexes, avec l'aide d'un consultant externe. Cet examen a montré que, dans l'ensemble, la structure et les processus de régie du Régime et de la Caisse de retraite de la SCHL répondent entièrement aux normes et attentes fixées à l'égard de la gouvernance des régimes de retraite et que, dans bien des cas, ils

dépassent les normes et les attentes. Parmi les points forts révélés par l'examen, mentionnons la diligence dont nous avons fait preuve dans la prise de décisions et la gestion des risques, l'inclusion de participants au Régime dans la structure de régie, notamment par l'élection de trois fiduciaires du Conseil des pensions, et nos efforts pour continuellement renforcer nos pratiques de régie et les documents s'y rapportant.

Nous nous engageons à vous tenir informés de la situation du Régime de retraite. Plusieurs initiatives en cours visent à vous fournir les diverses informations que vous nous demandez, dans plusieurs champs d'intérêt, pour faire en sorte que vous avez des occasions de vous exprimer. De plus, les séminaires sur la planification de la retraite offerts par la SCHL ont encore attiré un grand nombre de participants et sont bien accueillis.

En 2012, Pierre Serré a quitté son poste de fiduciaire en acceptant de devenir le premier chef de la gestion des risques de la SCHL. Nous le remercions d'avoir été fiduciaire et sommes ravis d'accueillir parmi nous Christina Haddad, directrice générale du Centre d'affaires de l'Atlantique, qui lui succède dans cette fonction.

Un grand nombre de personnes contribuent à régir, à gérer et à administrer le Régime et la Caisse de retraite : membres du Conseil d'administration, fiduciaires, membres de la direction et employés de la SCHL. En 2012, leur passion, leur professionnalisme et leur bon rendement ont encore une fois été démontrés. Je suis convaincue que leur dévouement à toute épreuve nous permettra de soutenir la bonne santé financière du Régime et de la Caisse de retraite à long terme.



Karen Kinsley, FCPA, FCA
Présidente du conseil des fiduciaires de la Caisse de retraite
Présidente et première dirigeante

FIDUCIAIRES



Karen Kinsley, FCA
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DES
FIDUCIAIRES DE LA CAISSE DE RETRAITE
PRÉSIDENTE ET PREMIÈRE DIRIGEANTE



André Plourde
MEMBRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION



Doug Stewart
VICE-PRÉSIDENT,
POLITIQUES ET PLANIFICATION



Christina Haddad
DIRECTRICE GÉNÉRALE, CENTRE
D'AFFAIRES DE L'ATLANTIQUE
(DEPUIS OCTOBRE 2012)



Julie Murphy
RESPONSABLE, PROJET SPÉCIAL
MEMBRE DU CONSEIL DES PENSIONS
(DEPUIS MARS 2012)



Terry Wotton
REPRÉSENTANT DE LA SOCIÉTÉ
MEMBRE DU CONSEIL DES PENSIONS



Guy Riopel
RETRAITÉ
MEMBRE DU CONSEIL DES PENSIONS

Faits saillants de l'année 2012

Participants :

Au 31 décembre 2012, le Régime comptait 4 475 participants (4 489 en 2011), à savoir 1 906 employés (1 959 en 2011), 2 249 retraités et bénéficiaires (2 222 en 2011) et 320 participants ayant droit à des prestations différées (308 en 2011).

Cotisations à la Caisse :

Les employés et la SCHL ont cotisé un total de 55,5 millions de dollars à la Caisse au cours de l'année 2012 (59,2 millions de dollars en 2011). En plus de ses cotisations normales, la SCHL a fait des paiements spéciaux pour un total de 25,9 millions de dollars (néant en 2011), ce qui comprend une somme de 1,9 million de dollars (néant en 2011) pour combler les déficits de transfert.

Prestations de retraite versées :

En 2012, les montants payés aux retraités et aux autres bénéficiaires ont totalisé 63,4 millions de dollars (59,4 millions de dollars en 2011).

Rendement des placements :

La Caisse a obtenu un taux de rendement global de 11,76 % sur ses placements en 2012 (0,77 % en 2011). Le taux de rendement réel annualisé (corrigé de l'inflation) sur 10 ans s'est établi à 6,27 % (4,39 % en 2011).

Actif net disponible pour le service des prestations :

Au 31 décembre 2012, la valeur de marché de l'actif net disponible pour le service des prestations s'élevait à 1 296,5 millions de dollars (1 177,7 millions de dollars en 2011).

Évaluation actuarielle selon l'approche de continuité :

La dernière évaluation actuarielle de la Caisse de retraite déposée auprès des organismes de réglementation, datée du 31 décembre 2012, fait état d'un déficit de 47,0 millions de dollars selon l'approche de continuité et d'un coefficient de capitalisation de 96,4 % selon cette même approche. Une évaluation en continuité suppose qu'un régime de retraite poursuivra ses activités indéfiniment. La SCHL continuera de verser des paiements spéciaux annuels pour financer le déficit, comme l'exige la loi.



Vos prestations : le gage d'un avenir prometteur

RÉGIME DE RETRAITE DE LA SCHL

Caractéristiques du Régime

Le Régime de retraite de la SCHL est un régime contributif à prestations déterminées. Les prestations sont calculées à l'aide de la formule suivante : le montant correspondant à 2 % du salaire moyen des cinq années les mieux rémunérées du participant est multiplié par le nombre d'années décomptées (services validés), jusqu'à concurrence de 35 ans.

Le Régime accorde aux employés qui prennent leur retraite une pension dont le montant est fondé sur leurs prestations de retraite acquises. Il prévoit également des prestations de survivant pour l'époux ou le conjoint de fait et les enfants à charge admissibles. Les pensions sont indexées annuellement.

Les prestations et cotisations du Régime sont intégrées à celles du Régime de pensions du Canada (« RPC ») ou du Régime de rentes du Québec (« RRQ »), selon le cas.

Taux de cotisation

Jusqu'au 30 juin 2012, le taux de cotisation des employés est demeuré à 5,70 % des gains assujettis au RPC ou au RRQ; en 2012, ces gains allaient de 3 500 \$ à 50 100 \$. Pour la tranche des gains excédant cette somme, le taux était de 7,50 %. Avec prise d'effet le 1^{er} juillet 2012, le taux de cotisation est passé à 6,20 %

des gains allant jusqu'à 50 100 \$ et à 8,6 % pour les gains en excédant. En 2012, les employés ont cotisé un total de 13,2 millions de dollars à la Caisse de retraite.

En 2012, le total des cotisations versées par la SCHL à la Caisse de retraite s'est élevé à 42,3 millions de dollars. Cette somme comprend les cotisations normales et les paiements spéciaux, conformément à la loi, pour combler les déficits de continuité et de solvabilité dont fait état l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2011.

La SCHL revoit chaque année le montant des cotisations de l'employeur et des employés en tenant compte de la situation financière de la Caisse et en déterminant la position concurrentielle de son régime par rapport à d'autres. La SCHL a maintenu les cotisations à 100 % du coût normal en 2012.

En mai 2013, le Conseil d'administration a examiné les résultats de l'évaluation actuarielle effectuée au 31 décembre 2012 et les recommandations à l'égard des cotisations en 2013. L'évaluation actuarielle révèle que le Régime accuse un déficit selon le postulat de la continuité de l'exploitation ainsi qu'un déficit selon l'approche de la solvabilité. En raison de cette évaluation, la SCHL continuera de cotiser à 100 % du taux normal en 2013. La SCHL versera également

des paiements spéciaux de continuité, de 4,8 millions de dollars par année afin d'amortir le déficit de continuité sur au plus 15 ans, conformément à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* et à ses règlements d'application. En ce qui concerne le déficit de solvabilité, la SCHL souhaite obtenir l'autorisation de réduire à 76,1 millions de dollars le montant de son paiement spécial de solvabilité pour 2013, comme le permettent les dispositions de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* et de ses règlements d'application. Ces dispositions visent à alléger les règles de capitalisation afin que les régimes de retraite soient moins sensibles à la volatilité des marchés financiers. Par conséquent, le total des paiements spéciaux effectués par la SCHL en 2013 serait de 80,9 millions de dollars, excluant tout paiement spécial que ferait la SCHL pour combler les déficits de transfert attribuables au fait que des participants ont décidé de transférer leur actif hors du Régime de retraite.

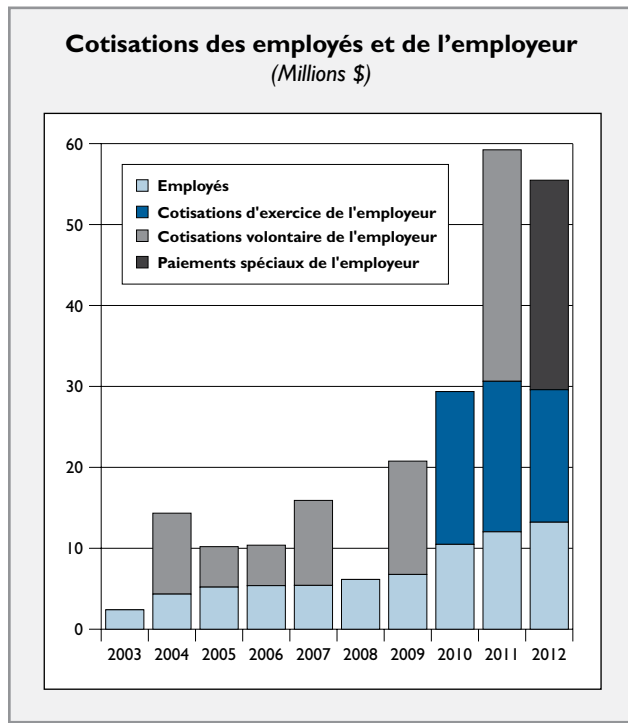
1^{er} avril 2013, pour continuer d'harmoniser ceux-ci avec les taux de cotisation prévus par le régime de retraite de la fonction publique fédérale. Les taux passeront de 6,20 % pour les gains inférieurs à 51 100 \$ et de 8,6 % pour la tranche des gains excédant ce montant, à 6,85 % et à 9,2 %, respectivement.

Autorités de réglementation

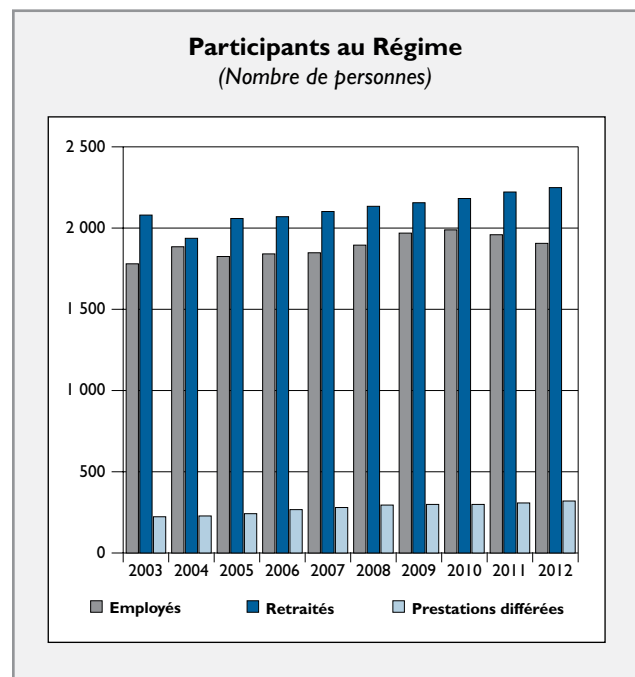
En tant que régime de pension agréé sous réglementation fédérale, le Régime est assujéti à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* (« LNPP ») et à ses règlements d'application, ainsi qu'à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (« LIR »). Il est enregistré auprès du Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF ») et de l'Agence du revenu du Canada (« ARC »). De même, le Règlement du Régime de retraite, le coefficient de capitalisation et les activités du Régime doivent être conformes aux normes de la LNPP et de la LIR.

Participants au Régime

En 2012, 66 employés de la SCHL ont pris leur retraite. À la fin de l'année, le Régime comptait 4 475 participants, à savoir 1 906 employés, 2 249 retraités et bénéficiaires et 320 participants ayant droit à des prestations différées. Il comptait également 426 prestataires d'une rente liée à la restriction de transfert (voir la section sur la transférabilité, ci-dessous).



Pour ce qui est des cotisations des employés, une analyse du Régime montre qu'en plus d'être parmi les meilleurs, le Régime coûte relativement peu cher aux employés. Ainsi, en février 2013, le Conseil d'administration a approuvé une hausse des taux de cotisation de retraite des employés, à compter du



Prestations

Prestations de retraite

Tout employé cotisant au Régime a droit à des prestations de retraite lorsqu'il cesse de travailler pour la SCHL. À l'âge de 60 ans, les participants ont droit à une pension immédiate non réduite. En vertu du Règlement du Régime, les participants peuvent prendre une retraite anticipée, avec ou sans réduction de leur pension, s'ils obtiennent les autorisations requises.

Prestations de décès

Lorsqu'un participant au Régime décède avant ou après son départ à la retraite, l'époux ou le conjoint de fait admissible ainsi que les enfants admissibles ont droit à des prestations de décès dans le cadre du Régime. Si le décès survient avant que le participant n'ait pris sa retraite, l'époux ou le conjoint de fait survivant peut choisir de transférer la valeur de rachat de la prestation de survivant dans un véhicule de placement bloqué, comme un régime enregistré d'épargne-retraite (« REER ») immobilisé. En l'absence d'époux ou de conjoint de fait survivant ou d'enfants admissibles au moment du décès, une prestation de décès minimale est payée à la succession, en un seul versement au bénéficiaire désigné, le cas échéant, ou à la succession.

Indexation des prestations

Conformément aux dispositions du Règlement en matière d'indexation, toutes les pensions sont indexées une fois par année. Le 1^{er} janvier 2013, les pensions ont été augmentées de 1,9 %. Ce rajustement est fondé sur la variation moyenne de l'Indice des prix à la consommation au cours de la période de 12 mois terminée le 30 septembre 2012.

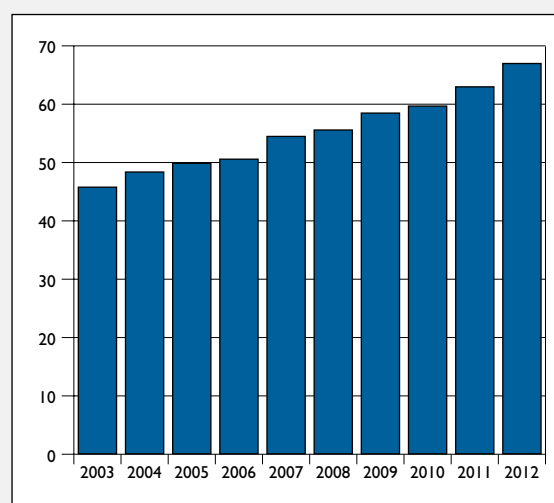
Total des prestations versées en 2012

En 2012, les participants au Régime ont reçu des prestations totalisant 63,4 millions de dollars.

Transférabilité

Au moment où ils cessent de travailler à la SCHL, les participants ayant accumulé au moins deux années de service décomptées, mais n'ayant pas droit à une pension immédiate non réduite peuvent choisir de transférer la valeur de rachat de leurs prestations accumulées dans un véhicule bloqué, tel qu'un régime enregistré d'épargne-retraite (« REER ») immobilisé, un fonds de revenu viager (« FRV ») ou un fonds de revenu viager restreint (« FRVR »). Sinon, ils peuvent acheter une rente viagère prescrite. Les participants ayant à leur crédit moins de deux années de service décomptées peuvent choisir de transférer leurs droits à pension dans des instruments non immobilisés. En vertu de la LIR, le montant de la valeur de rachat qu'il est possible de transférer d'un régime de retraite, à l'abri de l'impôt, est assujéti à un maximum.

Prestations et cotisations nettes transférées ou remboursées
(Millions \$)



Lorsqu'au moins deux années de service sont décomptées, le montant qui dépasse le maximum fixé par la LIR doit rester dans le Régime. Conformément au Règlement, le participant commence à toucher cet excédent, sous forme de rente liée à la restriction de transfert, à partir de son 60e anniversaire. Il reçoit des versements au titre de la rente de transfert pendant cinq ans.

Les cotisants qui quittent la SCHL pour travailler chez un autre employeur peuvent dans certains cas transférer leurs droits à pension dans le régime de pension agréé de leur nouvel employeur en vertu d'un accord de transfert ou d'un accord général de transfert, si le régime de retraite du nouvel employeur le permet.

Pour toute question relative au transfert de leurs droits à pension ou sur la transférabilité en général, les employés sont invités à communiquer avec le Groupe des pensions et des avantages sociaux des Ressources humaines (dont les coordonnées complètes sont indiquées à la dernière page).

Communications

La SCHL a à cœur de maintenir une bonne communication, bilatérale et ouverte, avec les participants pour tout ce qui touche le Régime et les questions connexes. L'un de ses principaux objectifs consiste à mieux faire connaître le Régime et ses avantages, afin qu'ils soient mieux compris par les participants, tout en donnant à ceux-ci les moyens de s'exprimer. Pour atteindre ses objectifs de communication et d'information à l'égard des participants, la SCHL a mis en place un large éventail d'initiatives adaptées à leurs différents besoins et à leurs intérêts variés.

En 2012, la SCHL a continué d'offrir aux employés un programme de séminaires de planification de la retraite, qui comprend des séminaires de deux jours pour les employés qui sont à moins de 10 ans de la retraite et des séminaires d'une journée pour les autres employés. Au total, 7 séminaires ont été présentés aux employés, à Montréal, à Vancouver, à Calgary et au Bureau national. Ils ont attiré un total de 126 participants, y compris les conjoints des employés, et suscité des réactions très positives.

Parmi les activités continues de la SCHL dans le domaine des communications, mentionnons l'envoi d'un état annuel des prestations de retraite à chaque participant au Régime, la publication d'un résumé annuel des faits saillants des réunions du Conseil des pensions, la présentation de séances d'information sur le Régime à l'intention des employés, la distribution de livrets sur le Régime et la diffusion du Rapport annuel du Régime de retraite de la SCHL. On retrouve également sur le site Web de la SCHL de l'information concernant le Régime de retraite, y compris une description de la régie du Régime et de la Caisse de retraite, les rôles et responsabilités clés et les rapports annuels du Régime de retraite des dernières années. De plus, la SCHL encourage les participants au Régime à faire connaître leur point de vue par téléphone (ligne directe à numéro réservé), par courriel ou par télécopieur, ou par l'entremise de leur représentant respectif au sein du Conseil des pensions. Celui-ci est composé de 10 membres – employés et retraités – élus par leurs pairs.



Régie efficace

RÉGIE DU RÉGIME

Pour les organismes qui réglementent les régimes de retraite, la régie ou gouvernance désigne habituellement les structures et les processus permettant de surveiller, de gérer et d'administrer un régime de façon à ce qu'il s'acquitte de toutes ses obligations.

À la SCHL, la structure et les processus de régie évoluent au fil des ans, à mesure que des possibilités sont saisies, afin d'améliorer la régie du Régime de retraite agréé et de la Caisse. Les Lignes directrices sur la gouvernance des régimes de retraite, publiées en 2004 par l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite (« ACOR », dont le BSIF est membre), constituent la principale référence pour la régie du Régime. La SCHL procède régulièrement à un examen en bonne et due forme de ses processus de régie. Le dernier de ces examens a été réalisé en 2012, avec l'aide d'un consultant externe. L'examen a permis de conclure que, dans l'ensemble, la structure et les processus de régie du Régime de retraite de la SCHL respectent totalement les normes et attentes en matière de régie pour un régime de retraite et les surpassent dans bien des cas.

Les paragraphes qui suivent décrivent les objectifs et pratiques de régie de la SCHL, sa structure de régie, ainsi que le rôle de chacun des intervenants de cette structure en ce qui a trait au Régime de retraite agréé et à la Caisse de retraite de la Société.

Objectifs et pratiques de régie

Le souci d'avoir une bonne régie d'entreprise est une valeur qui sous-tend les activités et le succès de la SCHL. D'ailleurs, le cadre de régie du Régime et de la Caisse témoigne de cet engagement. En effet, un cadre solide permet au Régime de respecter ses obligations envers ses parties prenantes, de prendre des décisions efficaces, de gérer ses ressources avec prudence et efficacité, et de communiquer régulièrement avec les participants. Les pratiques adoptées par la SCHL à l'appui de ces objectifs se répartissent en quatre volets : rôles et responsabilités, évaluation du rendement, communications et information, et code de conduite et gestion des risques.

Rôles et responsabilités

Parce qu'ils constituent un élément important de tout cadre de régie, les rôles et responsabilités liés à la régie d'un régime doivent être définis. À la SCHL, les rôles et responsabilités clés de la régie, de la gestion et de l'administration du Régime et de la Caisse sont approuvés par le Conseil d'administration et ils sont revus et peaufinés au fil des ans pour tenir compte de l'évolution des pratiques exemplaires. Des mandats qui définissent les rôles et responsabilités des fiduciaires et du Comité des placements ont été élaborés. En 2012, les fiduciaires ont approuvés les changements proposés au mandat du Comité des placements de la Caisse de retraite à la suite d'un examen des pratiques exemplaires. Un survol des rôles et responsabilités clés est présenté plus loin dans la présente section.

Évaluation du rendement

À l'heure actuelle, des processus permettent de suivre et d'évaluer le rendement des placements de la Caisse (pour la Caisse dans son ensemble et par catégorie d'actifs) ainsi que le rendement des décideurs qui interviennent dans le processus de régie. Par ailleurs, les politiques de gestion des risques d'entreprise (« GRE ») de la SCHL prévoient des méthodes de surveillance des risques associés au passif de la Caisse. Des mécanismes permettent également de rester à l'affût des exigences du contexte législatif et des lignes de conduite, et de s'assurer qu'on s'y conforme.

Communications et information

La SCHL s'est dotée de nombreuses pratiques pour s'assurer que tous ceux qui interviennent dans la régie du Régime et de la Caisse ont accès à des informations pertinentes, à jour et exactes. Par exemple, le Conseil d'administration reçoit des rapports de la part de la présidente du Conseil des fiduciaires après chaque réunion des fiduciaires (ce qui comprend, une fois par année, un rapport officiel sur le rendement de la Caisse et les mesures prises par les fiduciaires), les procès-verbaux des réunions des fiduciaires et le

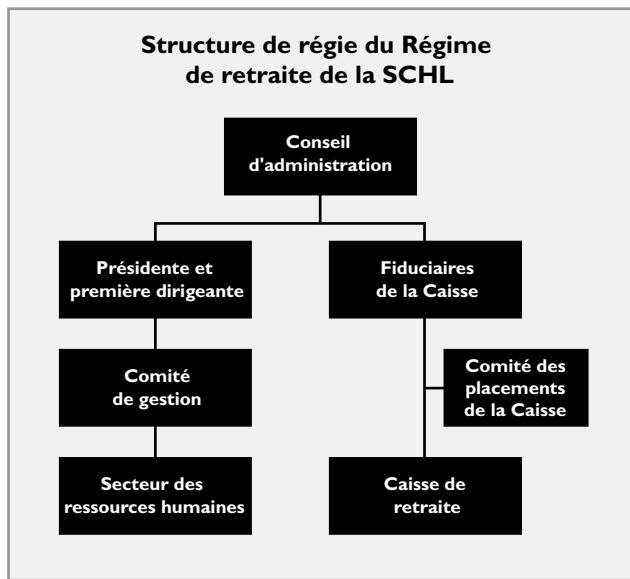
Rapport annuel du Régime de retraite. Des rapports sur les prestations et l'administration du Régime, ainsi que sur des questions touchant la conformité, sont présentés régulièrement aux organes directeurs, au besoin. Les fiduciaires et le Comité des placements tiennent des réunions régulièrement et abordent de nombreuses questions. De plus, ces groupes organisent des séances d'intégration à l'intention de leurs nouveaux membres. En 2012, les fiduciaires et le Comité des placements ont notamment tenu une réunion commune. La SCHL communique également avec les participants au Régime et les membres du Conseil des pensions, au besoin, et elle offre des séances d'intégration aux nouveaux membres de ce conseil. En outre, le Rapport annuel du Régime de retraite fournit des explications sur la structure de régie et des renseignements sur les personnes-ressources.

Code de conduite et gestion des risques

La SCHL a instauré un code de conduite complet et bien documenté, qui a été mis à jour en 2012 et qui comprend un code des valeurs et d'éthique ainsi qu'une politique sur les conflits d'intérêts. Les fiduciaires, les membres du Comité des placements, les employés de la Division des placements et de la Caisse de retraite ainsi que les personnes intervenant dans l'administration de la Caisse de retraite sont tenus de se conformer au code de conduite de la SCHL et de remplir une déclaration de conflits d'intérêts. Afin de suivre les pratiques exemplaires en matière de gestion des risques, le Conseil d'administration de la SCHL a établi des politiques de gestion des risques d'entreprise, dont un volet qui s'applique spécifiquement à la Caisse de retraite a été approuvé en 2012. Un Énoncé de la politique et des objectifs de placement a également été intégré à ces politiques en 2012. Des cadres de contrôle interne visant le Régime et la Caisse sont en place et font souvent l'objet d'examen. Les contrôles internes sont renforcés par le Service de vérification de la conformité de la SCHL qui assure un suivi de la conformité et la présentation d'information à cet égard.

Structure de régie

La structure de régie du Régime comprend le Conseil d'administration, le conseil des fiduciaires de la Caisse, le Comité des placements de la Caisse, la Division des placements et de la Caisse de retraite, la présidente et première dirigeante de la SCHL, le Comité de gestion et le Secteur des ressources humaines (Groupe des pensions et des avantages sociaux). Leurs rôles et responsabilités respectifs sont résumés ci-dessous.



Le **Conseil d'administration** de la SCHL, qui a créé la Caisse de retraite, est chargé d'approuver la mission, la philosophie de placement et les politiques de gestion des risques d'entreprise de la Caisse, y compris la stratégie de répartition de l'actif. Il examine le rendement de la Caisse de retraite tous les ans. Il examine et approuve également les rapports d'évaluation actuarielle en vue du dépôt auprès des autorités de réglementation, la cotisation que la SCHL verse à la Caisse conformément au Règlement du Régime de retraite, les modifications éventuelles du Règlement, ainsi que le Rapport annuel du Régime de retraite. Il a l'appui d'un comité des ressources humaines du Conseil d'administration qui a été créé pour veiller à la mise en application

des lignes de conduite et des stratégies de la Société en matière de ressources humaines. De plus, le Conseil d'administration a délégué aux fiduciaires les responsabilités associées à la gestion et l'administration courantes de la Caisse.

Les **fiduciaires de la Caisse de retraite** déterminent les stratégies et les objectifs de placement en tenant compte des politiques de gestion des risques d'entreprise établies par le Conseil d'administration et examinent périodiquement la stratégie de répartition de l'actif. S'il convient de modifier cette dernière, les fiduciaires en font la recommandation au Conseil d'administration. En outre, ils établissent les normes de rendement servant à mesurer les progrès accomplis dans l'atteinte des objectifs et approuvent la nomination des gestionnaires de placements externes.

Le **Comité des placements de la Caisse de retraite** aide les fiduciaires à gérer les placements de la Caisse. Il se réunit au moins six fois par année pour examiner le rendement de la Caisse, la conjoncture économique, les projections et leur incidence sur le portefeuille de placements. Il recommande des stratégies et une politique de placement aux fiduciaires, et aide les fiduciaires à s'assurer que celles-ci sont efficacement mises en œuvre. Le comité compte parmi ses membres deux spécialistes en placement externes et indépendants.



Fiduciaires
4 décembre 2012

(de g. à d.) : Doug Stewart, Julie Murphy, Terry Wotton, Karen Kinsley, Guy Riopel, Christina Haddad, André Plourde

La **Division des placements et de la Caisse de retraite** de la SCHL élabore et recommande des politiques et stratégies d'investissement précises à l'intention du Comité des placements de la Caisse de retraite, des fiduciaires ou du Conseil d'administration, selon le cas. Les directeurs des placements dirigent les opérations courantes touchant les diverses catégories d'actif de la Caisse. Ces opérations, qui sont toutes effectuées conformément aux lignes de conduite approuvées, comprennent l'achat et la vente de placements ainsi que l'évaluation des gestionnaires de placements externes.

Le **Groupe de la gestion de la Caisse de retraite**, qui fait partie de la Division des placements et de la Caisse de retraite, assume les fonctions de trésorerie, de comptabilité, de présentation de l'information financière, de mesure du rendement des placements et d'assurance de la conformité. De plus, il assure la coordination des activités liées à la vérification et des activités actuarielles qui sont nécessaires pour soutenir les activités de la Caisse et se conformer à la loi.

La **présidente et première dirigeante** de la SCHL recommande pour approbation au Conseil d'administration, sur les conseils du **Comité de gestion**, au besoin, des changements aux prestations de retraite ou à la conception du Régime de retraite, ainsi que des changements connexes au Règlement du Régime de retraite, les résultats des évaluations actuarielles ainsi que le niveau de cotisation de l'employeur et le taux de cotisation des employés au Régime de retraite. Elle recommande aussi des changements à la structure de régie aux fins d'approbation par le Conseil d'administration, sur les conseils du Comité de gestion, s'il y a lieu.

Le **Secteur des ressources humaines** de la SCHL administre les prestations de retraite conformément au Règlement du Régime de retraite et recommande au Comité de gestion de la SCHL les modifications à apporter aux prestations et au Règlement. De plus, il communique de l'information sur le Régime de retraite aux participants et tient à jour les dossiers de ceux-ci.



Conseil des pensions 4 décembre 2012

Debout (de g. à d.) : Stephen Hall, Peter Hood, Fleuri Perron, Terry Wotton, Kamal Gupta, Guy Riopel, Dominic Olivier, Claude Gautreau

Assis (de g. à d.) : Francois Levesque, Julie Philippe, Julie Murphy, Jacques Beaupré

Autres rôles et responsabilités liés au Régime de retraite

Deux autres éléments constitutifs, le Comité de coordination du Régime et le Conseil des pensions, jouent un rôle de soutien important dans la structure de régie du Régime.

Le **Comité de coordination du Régime de retraite** sert de tribune pour les échanges d'idées et la collaboration entre les employés de la Caisse de retraite, des Ressources humaines et des Services juridiques sur les questions d'intérêt commun qui ont trait aux pensions, notamment le Rapport annuel du Régime, la communication avec les participants au Régime et la régie du Régime.

Le **Conseil des pensions** est composé de participants au Régime – employés et retraités – qui ont été élus par leurs pairs. Ses fonctions consistent, d'une part, à faire connaître et à expliquer le Régime aux participants et, d'autre part, à examiner chaque année les aspects financiers, actuariels et administratifs du Régime. Trois membres du Conseil des pensions, soit deux employés et un retraité, sont élus à des postes de fiduciaire. De même, un membre du Conseil des pensions est nommé par le président au Comité des placements de la Caisse de retraite.



Une stratégie d'investissement fondée sur des principes solides

RENDEMENT ET ACTIVITÉS DE LA CAISSE DE RETRAITE

Cadre d'investissement

L'objectif général à long terme de la Caisse de retraite en matière de placement est d'obtenir un taux de rendement global qui permette de couvrir les obligations au titre des prestations du Régime de retraite de la SCHL, moyennant un niveau et une volatilité acceptables des cotisations obligatoires prévues. Pour atteindre cet objectif à long terme, la Caisse s'efforce de maximiser son rendement dans le respect des politiques approuvées. Celles-ci définissent les limites et les paramètres de la prise de risque.

En mars 2012, les politiques de gestion des risques d'entreprise (GRE) approuvées par le Conseil d'administration pour la Caisse ont été ajoutées au cadre stratégique. Ces politiques comprennent un énoncé global sur l'appétit pour le risque qui décrit les niveaux de risque jugés inacceptables et les situations nécessitant la mise en œuvre de stratégies d'atténuation des risques. Les politiques de GRE comprennent également la ligne de conduite sur la répartition de l'actif recommandée par les fiduciaires et approuvée par le Conseil d'administration pour la Caisse, un facteur déterminant des rendements de la Caisse et du montant des cotisations obligatoires.

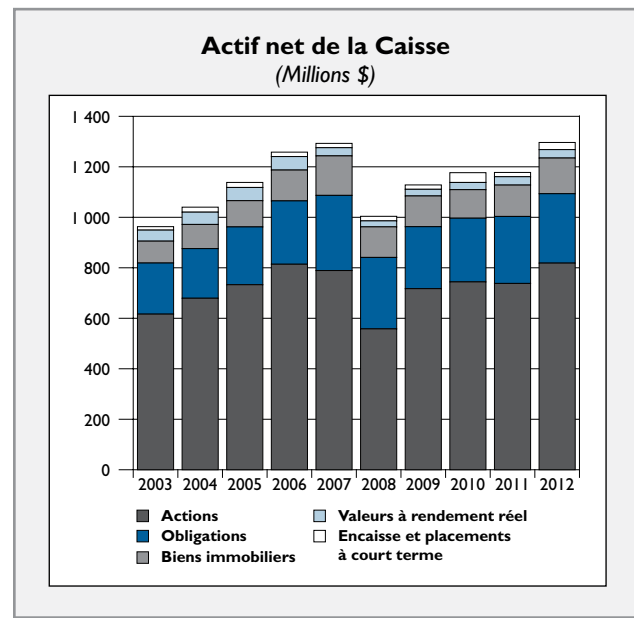
Les politiques de GRE ont été améliorées plus tard en 2012, avec l'ajout d'un énoncé des principes et de la philosophie de placement sous-jacents aux politiques et pratiques de la Caisse. Ceux-ci comprennent l'approche de prise de décisions en matière de placement de la Caisse de retraite qui favorise une orientation à long terme, reconnaît l'importance de la qualité des actifs et tient compte du risque. Cette approche tient également compte de la nature à long terme des passifs au titre des prestations ainsi que de la volonté que les placements soient diversifiés, entièrement compréhensibles, transparents et appropriés pour la Caisse de retraite. En pratique, la Caisse cherche à constituer un portefeuille de placements sûrs et diversifiés afin que ses rendements à long terme et ses flux de trésorerie à court terme soient suffisants pour couvrir la valeur des prestations de retraite.

La ligne de conduite relative à la répartition de l'actif de la Caisse se fonde sur le principe de la diversification des placements dans différentes catégories d'actif pour faire contrepoids aux obligations du Régime. Elle est revue au moins tous les cinq ans. Selon la ligne de conduite, l'actif comprend 57 % de placements dans des actions de sociétés ouvertes, 28 % de placements

dans des titres à revenu fixe et 15 % de placements sensibles à l'inflation. La ligne de conduite autorise les écarts par rapport aux pourcentages ciblés à l'intérieur d'une certaine fourchette. Les placements en actions portent sur des actions canadiennes et étrangères. Les placements dans des titres à revenu fixe sont les placements dans des obligations canadiennes et des titres du marché monétaire. La catégorie des actifs sensibles à l'inflation englobe les placements dans des valeurs à rendement réel, les placements immobiliers et les investissements dans des infrastructures. Jusqu'à ce que la Caisse ait atteint sa pondération cible de 5 % en infrastructures, la ligne de conduite relative à la répartition de l'actif de la Caisse est ajustée de façon à ce que la pondération des placements dans des actions de sociétés ouvertes fasse l'objet d'une augmentation correspondante à la pondération en infrastructures (pour atteindre 62 %) et que la pondération des placements sensibles à l'inflation soit réduite d'autant (pour s'établir à 10 %).

En décembre 2011, le Conseil a approuvé des modifications à la ligne de conduite sur la répartition stratégique à long terme de l'actif de la Caisse; celles-ci devaient entrer en vigueur graduellement au cours des années à venir, dans la mesure où la conjoncture du marché et les taux d'intérêt l'auraient permis. Ces modifications visaient une diminution graduelle des investissements dans des actions de sociétés ouvertes et une augmentation graduelle des placements sensibles à l'inflation. Il était aussi question de privilégier, dans les titres à revenu fixe, les obligations à long terme. Dans l'ensemble, ces modifications devaient aider à rendre la situation financière de la Caisse de retraite moins sensible à la volatilité des marchés et aux taux d'intérêt. En 2012 cependant, il est devenu de plus en plus clair que les faibles taux d'intérêt se maintiendraient plus longtemps que ce qui avait été anticipé, entraînant, pour l'application des modifications à la ligne de conduite sur la répartition de l'actif, des coûts beaucoup plus élevés que prévu. Par conséquent, le Conseil d'administration a décidé de reconfirmer l'actuelle ligne de conduite sur la répartition de l'actif. La Caisse de retraite entreprendra un nouvel examen de la ligne de conduite lorsque la situation financière de la Caisse de retraite se sera améliorée, ou au plus tard en 2016.

L'Énoncé de la politique et des objectifs de placement établi par les fiduciaires pour la Caisse de retraite définit d'autres mesures pour la gestion et l'administration de la Caisse. Celles-ci comprennent une définition détaillée des placements permis et des exigences en matière de diversification des placements et de gestion des risques financiers. Elles comprennent également des politiques quant à l'évaluation et au suivi du rendement de la Caisse de retraite, ainsi qu'à la présentation de rapport sur celui-ci. L'Énoncé de la politique et des objectifs de placement est conforme aux modalités de la LNPP et il a été mis à jour en 2012 pour en assurer l'harmonisation avec les politiques de GRE de la Caisse de retraite. Chaque année, il fait l'objet d'un examen de la part des fiduciaires et il est soumis à leur approbation, conformément à la LNPP.



Gestion des risques

En plus de l'énoncé sur l'appétit pour le risque et de la ligne de conduite sur la répartition de l'actif, les politiques de GRE de la Caisse de retraite prévoient des mécanismes permettant de cerner les risques stratégiques, opérationnels et financiers auxquels la Caisse est exposée. Les directives du Conseil d'administration concernant la gestion de ces risques sont reflétées dans les différentes politiques et pratiques établies à cet égard, dont plusieurs sont expliquées dans la section Régie du Régime du présent rapport annuel.

Les risques financiers auxquels la Caisse est exposée sont principalement gérés par la diversification de l'actif, l'établissement de limites et de paramètres concernant le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité, l'audit annuel des états financiers et les évaluations actuarielles annuelles. Une évaluation actuarielle a été effectuée à la fin de 2012 (se reporter à la section Évaluation actuarielle). Les notes complémentaires aux états financiers fournissent davantage de renseignements sur les risques financiers.

Il est également essentiel d'évaluer et de présenter régulièrement le rendement de la Caisse. De nombreux indicateurs des risques et du rendement permettent d'évaluer continuellement le rendement de la Caisse. Le Comité des placements et les fiduciaires ont la responsabilité d'examiner ces indicateurs, y compris la conformité avec les politiques de gestion des risques et des placements, ainsi que le rendement de la Caisse.

Conjoncture économique

Durant l'année 2012, l'économie mondiale a été stimulée par le maintien de mesures de relance monétaire touchant les économies avancées et par une croissance économique soutenue, quoique plus lente que prévu, dans des économies de marché émergentes. La croissance des économies avancées a elle aussi été plus lente que prévu, ce qui témoigne du désendettement continu des ménages et des institutions financières, de l'austérité financière persistante, du taux de chômage élevé dans de nombreux pays et de la baisse de confiance des entreprises et des consommateurs.

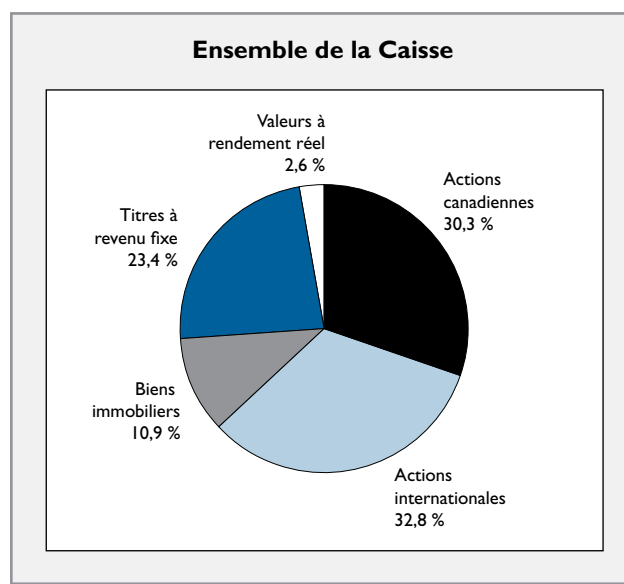
L'économie canadienne a continué de croître à un rythme modéré en 2012. Selon les perspectives de la Banque du Canada pour 2013, la consommation et l'investissement des entreprises au pays continueront d'alimenter la croissance économique, tandis que les exportations devraient augmenter graduellement, mais demeurer en deçà du sommet atteint avant la récession en raison de l'atonie de la demande extérieure et de la vigueur soutenue du dollar canadien. Dans son Rapport sur la politique monétaire de janvier 2013, la Banque du Canada prévoit une croissance économique de 2,0 % en 2013.

La conjoncture économique et la situation des marchés financiers influent sur le rendement de la Caisse. En conséquence, la Ligne de conduite relative à la répartition stratégique de l'actif est établie en envisageant de nombreux scénarios de conjoncture économique et le taux de rendement relatif prévu de divers placements.

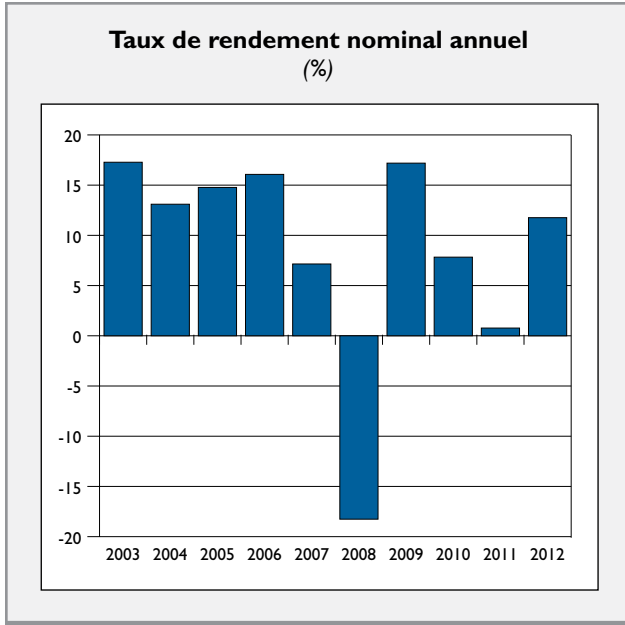
Rendement de la Caisse

La majorité des placements de la Caisse sont gérés à l'interne, de façon active. Des gestionnaires externes sont également nommés par les fiduciaires pour des mandats de gestion active ou passive. Les directeurs des portefeuilles sont responsables de la sélection des titres dans les limites de leur mandat respectif.

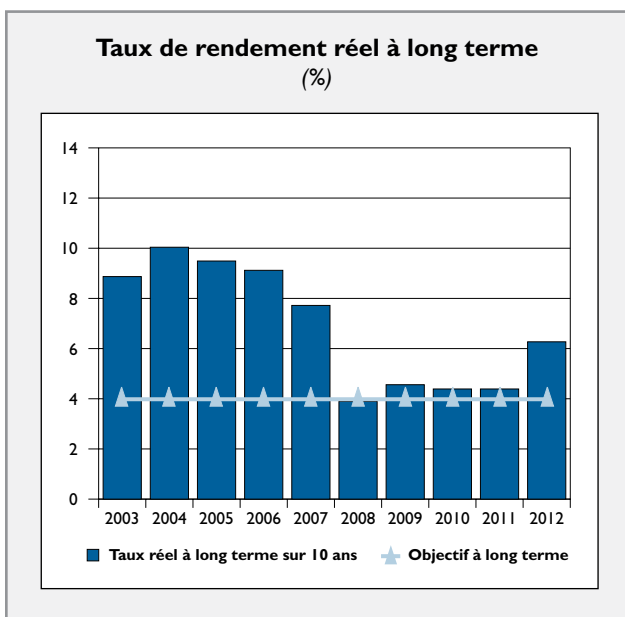
L'actif net de la Caisse disponible pour le service des prestations au 31 décembre 2012 s'élevait à 1 296,5 millions de dollars, comparativement à 1 177,7 millions de dollars à la fin de 2011.



Le rendement de la Caisse est comparé à celui d'un portefeuille repère passif fondé sur la ligne de conduite relative à la répartition stratégique de l'actif. Le rendement total des placements de la Caisse s'élevait en 2012 à 11,76 %, ce qui représente un surrendement de 248 points par rapport au portefeuille repère, dont le rendement s'est établi à 9,28 %.



Le rendement global de la Caisse en 2012 a été stimulé par les rendements favorables des marchés des actions et de l'immobilier. Fait à noter, tous les placements de la Caisse qui ont fait l'objet d'un mandat de gestion active ont surpassé les rendements du marché. Par conséquent, le rendement de la Caisse a été supérieur à celui de son portefeuille repère. Il convient également de noter qu'avec ce résultat, le rendement annualisé de la Caisse pour les 10 dernières années devance d'environ 1 % celui de son portefeuille repère. Ces données sont présentées après déduction des charges opérationnelles.



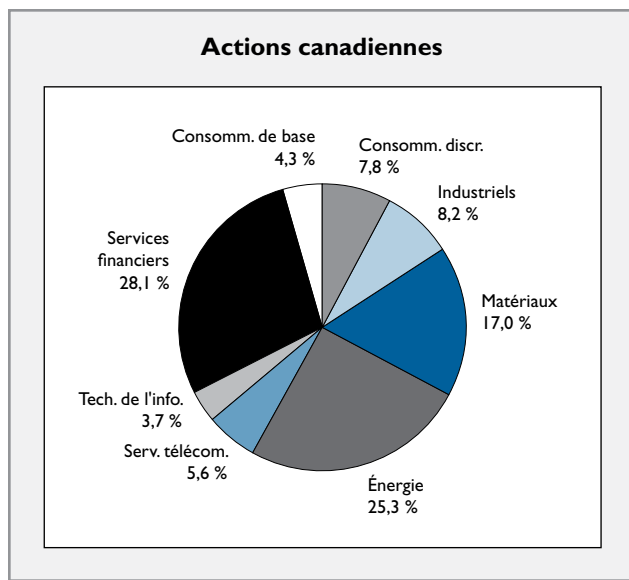
Il importe de mettre l'accent sur le taux de rendement réel obtenu à long terme, puisque les prestations de retraite sont entièrement indexées en fonction de l'Indice des prix à la consommation (« IPC ») et qu'en moyenne, elles seront payées pendant un grand nombre d'années. Le taux de rendement réel correspond au taux nominal moins l'inflation. Le taux de rendement réel annualisé sur 10 ans de la Caisse s'élève à 6,27 %, ce qui est considérablement supérieur à l'objectif de 4,00 % qu'elle s'est fixé pour son taux de rendement réel à long terme établi à partir d'une hypothèse actuarielle. Cet objectif est revu périodiquement, et sa plus récente révision remonte à l'évaluation actuarielle effectuée à la fin de 2012, où il a été déterminé qu'il s'agissait toujours d'attentes raisonnables à long terme.

Rendement par catégorie d'actif

Actions canadiennes :

Le marché des actions du Canada a commencé l'année sur une note positive, parce que l'économie américaine a montré des signes de reprise et que la Grèce a su éviter le défaut imminent de sa dette. Toutefois, l'enthousiasme des investisseurs s'est rapidement estompé en raison de la friction qui demeure d'actualité sur la scène politique européenne et des signes d'essoufflement observés dans l'économie chinoise. Malgré ces événements à l'étranger, le marché des actions du Canada a enregistré un excellent rendement au deuxième semestre de 2012, à l'instar d'autres marchés des actions importants à l'échelle mondiale, profitant du regain de confiance inspiré par une reprise de l'économie américaine.

Dans ce contexte, les investisseurs ont cru bon de faire preuve de prudence et de privilégier les titres de sociétés à forte capitalisation dans des secteurs moins cycliques comme les produits de consommation courante. Le secteur des produits de base a continué de subir des pressions puisque la croissance en Chine, principal facteur de la demande de produits de base, demeure incertaine. Le secteur canadien de l'énergie a également connu des difficultés, frappé par des problèmes structurels qui exercent une pression sur les prix du pétrole canadien, par rapport aux indices mondiaux.



Le portefeuille d'actions canadiennes de la Caisse de retraite a produit un rendement de 9,69 % en 2012, lequel était meilleur que le rendement de 7,19 % de l'indice composé S&P/TSX. Le portefeuille d'actions canadiennes continue de profiter de la préférence accordée par la Caisse à des titres conservateurs, qui s'est manifestée par une surpondération dans les secteurs plus stables de la consommation et par l'accent placé sur les sociétés qui versent des dividendes. La sous-pondération dans les secteurs plus volatils des matériaux a aussi été favorable au rendement du portefeuille.

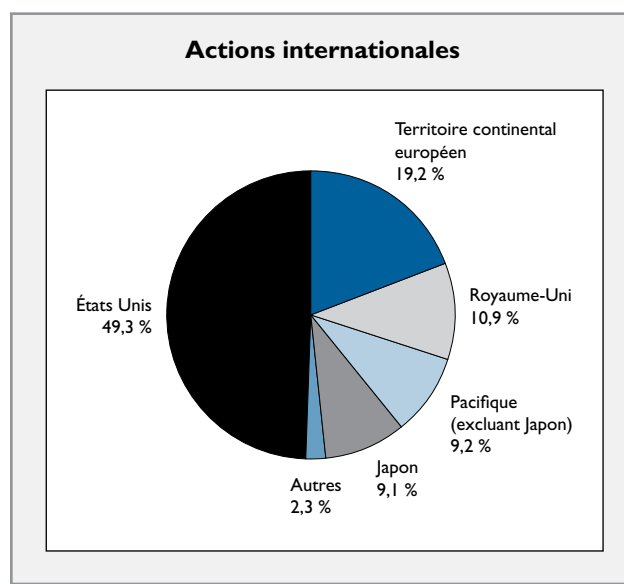
Actions internationales :

Les placements en actions internationales permettent à la Caisse d'être présente sur les marchés boursiers des États-Unis et des pays d'Europe, de l'Australasie et de l'Extrême-Orient (« EAEO »). Les placements en actions américaines sont gérés par BlackRock Asset Management Canada Limited et Goldman Sachs Asset Management L.P. La portion des placements gérée par BlackRock Asset Management Canada Limited est investie dans les parts d'un fonds d'actions américaines en gestion commune indexé sur l'indice Standard & Poor's 500. Les autres placements en actions américaines sont sous gestion active auprès de Goldman Sachs Asset Management L.P., dans un compte en gestion distincte. Les placements en actions des

pays d'EAEO sont investis dans des parts de fonds communs sous gestion active auprès de JP Morgan Asset Management (Canada) et de Sprucegrove Investment Management Ltd.

La diversification du portefeuille est l'un des grands avantages associés aux placements en actions étrangères. Le marché mondial des actions couvre généralement plus de secteurs d'activité que le marché boursier canadien, où les placements sont fortement concentrés dans les matériaux, l'énergie et le secteur financier. En investissant à l'étranger, le portefeuille profite d'une présence dans des secteurs ayant moins d'envergure au Canada, comme la consommation discrétionnaire, la consommation de base et les soins de santé, et dans des régions en forte croissance, comme l'Extrême-Orient.

Conformément à la politique de placement de la Caisse, une tranche du portefeuille d'actions étrangères était couverte contre le risque de change pendant l'année. Cette stratégie vise à réduire la volatilité des rendements en dollars canadiens au fil des ans.



En 2012, le rendement des placements en actions américaines, exprimé en dollars canadiens, s'est établi à 16,20 %, ce qui tient compte de l'effet favorable de la couverture contre le risque de change lié au dollar américain, qui s'est chiffré à 1,38 %. Ce rendement

a été supérieur à celui de l'indice de référence établi pour cette catégorie d'actif, égal à 14,90 %, et découle du surrendement du mandat de gestion active. Le gestionnaire de ce mandat a continué de mettre l'accent sur les entreprises dont les évaluations sont attrayantes, dont les revenus et les résultats sont prévisibles et qui bénéficient d'avantages concurrentiels solides et d'un pouvoir d'établissement des prix. Ces entreprises ont enregistré un rendement supérieur à l'ensemble de l'indice en 2012. Pour sa part, le rendement des placements en actions de pays d'EAEO s'est établi à 18,23 %, en dollars canadiens, compte tenu de l'effet favorable de la couverture contre le risque de change de 1,45 %. Le rendement de ces placements a surclassé celui de l'indice de référence pour cette catégorie d'actif, qui s'est chiffré à 15,35 %, en majeure partie grâce au choix de titres favorable du gestionnaire du portefeuille de croissance.

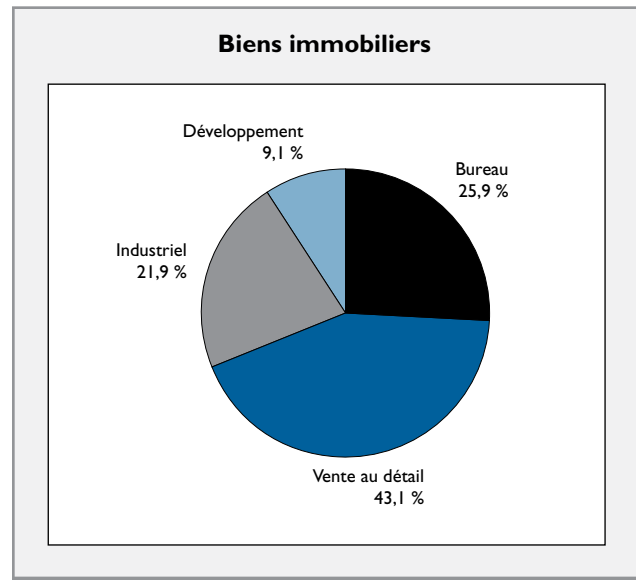
Infrastructures :

Vers la fin de 2012, la Caisse de retraite a pris un premier engagement dans un fonds d'investissement en infrastructures, pour un montant de 18 millions de dollars américains. Cette somme sera investie à mesure que le fonds d'investissement en infrastructures tentera de faire l'acquisition d'actifs à ajouter à ceux qu'il détient déjà dans plusieurs pays.

Propriétés immobilières :

Les placements dans des propriétés immobilières permettent à la Caisse d'être présente dans une catégorie d'actif très importante au Canada. La diversification se fait en fonction du type de propriété commerciale et de la situation géographique.

La Caisse n'investit dans une propriété immobilière qu'après avoir effectué une analyse approfondie du marché, de l'emplacement de la propriété, des conséquences juridiques et financières de l'investissement, des contraintes environnementales et des revenus potentiels. Ces investissements sont financés en partie grâce aux prêts hypothécaires sur ces propriétés. La Caisse intervient directement dans la gestion de la plupart de ses placements immobiliers.



Ce portefeuille a continué de profiter d'une appréciation marquée de la valeur de marché de différentes propriétés combinée à des niveaux de revenu plus normaux. Le portefeuille immobilier a obtenu un rendement de 21,86 % en 2012, devant celui de l'indice de référence pour cette catégorie d'actif (14,89 %).

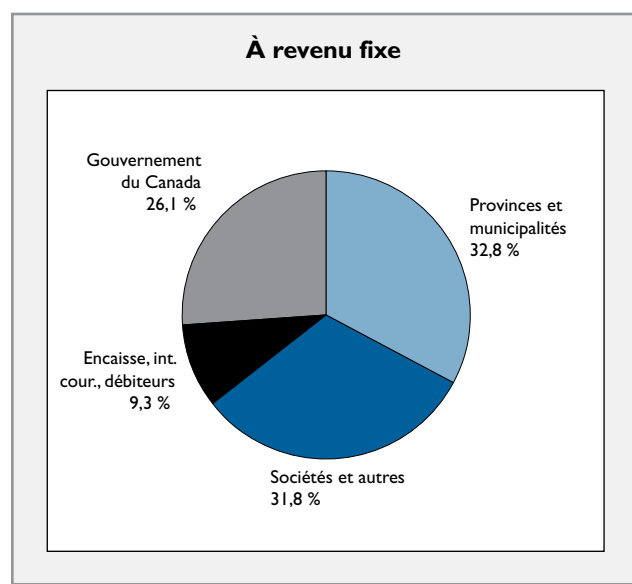
Valeurs à rendement réel :

Les placements dans des valeurs à rendement réel procurent une couverture contre l'inflation. Les titres détenus sont principalement des obligations à rendement réel émises par le gouvernement du Canada et les provinces canadiennes. En 2012, le rendement du portefeuille a été de 2,84 %, ce qui est comparable au rendement de 2,85 % obtenu par l'indice de référence, en raison de la baisse continue des taux d'intérêt.

Titres à revenu fixe :

Dans ce portefeuille, les placements se font dans des obligations de haute qualité émises par des gouvernements et des sociétés, des titres du marché monétaire, ainsi que dans des espèces et quasi-espèces qui assurent une liquidité à court terme. Afin de garantir que le portefeuille ne comprend que des valeurs de bonne qualité ayant au moins la cote BBB, les obligations sont évaluées au moyen de critères rigoureux.

Sur fond de perspectives de croissance modérées, la Banque du Canada a maintenu son taux cible du financement à un jour à 1,00 % en 2012. La combinaison de la modeste croissance de l'économie canadienne et de la croissance mondiale plus lente que prévu a donné lieu à une stabilisation des taux d'intérêt. Dans l'ensemble, les rendements des obligations canadiennes ont légèrement reculé en 2012.



Le rendement du portefeuille obligataire s'est établi à 3,87 % en 2012, un résultat supérieur à celui de l'indice de référence, de 3,60 %. Ce sursur rendement est principalement attribuable au rendement plus élevé du portefeuille de la Caisse, qui détenait davantage de placements dans des obligations émises par des provinces et des sociétés que son indice de référence. Le rendement du portefeuille de titres du marché monétaire s'est établi à 0,94 % en 2012, ce qui est similaire au rendement de l'indice (0,91 %).

Gestion des opérations

L'actif net de la Caisse a augmenté de 118,8 millions de dollars en 2012.

Par rapport à 2011, le total des intérêts, des dividendes et des revenus nets tirés des propriétés immobilières a augmenté de 0,7 million de dollars, la baisse des revenus d'intérêt et des revenus nets tirés des propriétés immobilières ayant été compensée par l'augmentation des dividendes.

En 2012, le total des cotisations a diminué de 3,8 millions de dollars par rapport à celui enregistré en 2011, en raison de la réduction des cotisations de la SCHL (4,9 millions), partiellement compensée par une augmentation des cotisations des employés (1,2 million).

De 2011 à 2012, le total des prestations versées a augmenté de 4,0 millions de dollars, en raison surtout de l'augmentation continue du nombre de retraités.

Les charges opérationnelles se sont établies à 7,3 millions de dollars en 2012, ce qui est légèrement supérieur à celles de 2011, principalement en raison des frais de gestion de placements, ainsi que des frais de personnel et des frais connexes pour la gestion des prestations de retraite.

Chaque année, la Caisse compare ses charges opérationnelles aux coûts moyens payés par les caisses de retraite canadiennes dont la taille et la répartition de l'actif sont comparables aux siennes. Les charges opérationnelles de la Caisse sont équivalentes à celles des caisses comparables.



Un engagement axé sur la santé financière

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Tous les régimes de pension agréés sous réglementation fédérale doivent faire l'objet d'une évaluation actuarielle à des fins réglementaires une fois par année, sauf si le ratio de solvabilité est supérieur à 120 %. L'évaluation actuarielle vise principalement à déterminer la situation financière d'un régime et à établir les cotisations de l'employeur.

L'évaluation actuarielle, qui est menée par un actuaire externe indépendant, doit satisfaire à des exigences législatives rigoureuses. Elle s'appuie sur les tendances démographiques à long terme, les départs à la retraite et une multitude d'autres facteurs qui font l'objet d'une analyse approfondie afin de déterminer si les hypothèses sous-jacentes du Régime doivent être modifiées. Avant son dépôt au BSIF et à l'ARC, le rapport d'évaluation est revu par le Comité de gestion de la SCHL et approuvé par le Conseil d'administration.

Tout écart entre les prévisions découlant des hypothèses actuarielles et les résultats futurs est constaté comme un gain ou une perte dans les évaluations ultérieures. Il a une incidence sur la situation financière du Régime et les cotisations requises à la date de ces évaluations.

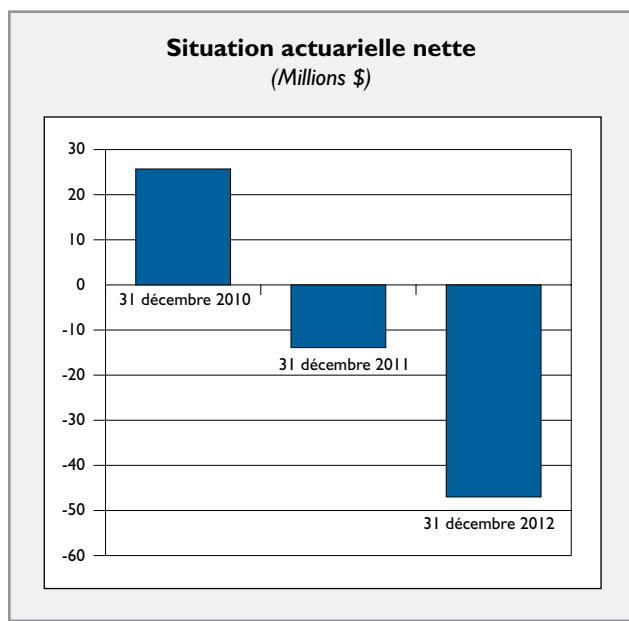
L'évaluation actuarielle met l'accent sur deux aspects fondamentaux de la capitalisation du régime agréé à prestations déterminées de la SCHL : le postulat de la continuité de l'exploitation et la solvabilité. Cela permet de déterminer si l'actif de la Caisse de retraite est suffisant pour en couvrir le passif selon deux perspectives différentes.

Évaluation selon l'approche de continuité : Cette évaluation postule que le Régime demeure en exploitation indéfiniment. Elle se fonde sur le rendement prévu des placements à long terme associés à la composition diversifiée de l'actif de la Caisse à la date d'évaluation du Régime.

Évaluation selon l'approche de solvabilité : Cette évaluation repose sur un scénario hypothétique de liquidation immédiate du Régime et suppose qu'il n'y aura plus de cotisations. Elle se fonde sur les taux d'intérêt en vigueur à la date d'évaluation pour évaluer le Régime en supposant que tout l'actif est investi uniquement dans des placements à revenu fixe de haute qualité (y compris des titres détenus en vertu de conventions de rachat et de produits dérivés sous-jacents).

L'évaluation au 31 décembre 2012 a permis de constater que le Régime fait face à un déficit de continuité. En effet, son déficit actuariel s'élève à 47,0 millions de dollars et son coefficient de capitalisation, à 96,4 %. Au 31 décembre 2012, la valeur actuarielle de l'actif net s'élevait à 1 258,7 millions de dollars et la valeur actuarielle du passif, à 1 305,7 millions de dollars. Conformément à la LNPP, la valeur actuarielle de l'actif utilisée pour déterminer la capitalisation selon l'approche de continuité est déterminée au moyen d'une méthode qui lisse les fluctuations des rendements réels des placements par rapport aux rendements des placements prévus sur une période de cinq ans.

Le tableau indique le niveau de capitalisation selon l'approche de continuité, tel qu'il a été établi dans les évaluations actuarielles présentées aux autorités de réglementation.



L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2012 a également révélé que le Régime fait toujours face à un déficit de solvabilité. En effet, son déficit actuariel s'élève à 640,0 millions de dollars et son ratio de solvabilité, à 66,9 %. Dans cette évaluation, la valeur actuarielle de l'actif net repose sur la valeur de marché de l'actif net de la Caisse au 31 décembre 2012, qui s'établissait à 1 294,4 millions de dollars. Selon l'approche de solvabilité, la valeur actuarielle du passif s'élevait à 1 934,4 millions de dollars.

Bien que la loi permette la réduction des paiements liés à un déficit de solvabilité, sous réserve de certaines conditions, notamment d'une limite maximale, une telle réduction n'est pas permise pour les paiements liés à un déficit de continuité. En vertu de la LNPP, tout déficit de continuité doit faire l'objet de paiements spéciaux de continuité qui amortissent le déficit sur une période maximale de 15 ans. Par conséquent, la SCHL doit verser des paiements spéciaux de continuité de 4,8 millions de dollars au Régime en 2013. En ce qui concerne le déficit de solvabilité, la SCHL souhaite obtenir l'autorisation de réduire les paiements spéciaux de solvabilité. Ainsi, le paiement spécial de solvabilité prévu pour 2013 serait de 76,1 millions de dollars. Les paiements spéciaux en 2013 totaliseraient donc 80,9 millions de dollars. Les lois contiennent de telles dispositions pour alléger les règles de capitalisation afin que les régimes de retraite soient moins sensibles à la volatilité des marchés financiers.

OPINION ACTUARIELLE

La Société canadienne d'hypothèques et de logement a demandé à Towers Watson Canada Inc. d'effectuer une évaluation actuarielle du Régime sur une base comptable au 31 décembre 2012. L'évaluation avait pour objet de déterminer la valeur des obligations au titre des prestations de retraite du Régime, ainsi que les variations connexes, pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, aux fins d'inclusion dans les états financiers du Régime préparés conformément aux recommandations du *Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés*. L'objectif des états financiers du Régime est de présenter aussi fidèlement que possible la situation financière du Régime au 31 décembre 2012 selon l'approche de continuité. Les résultats de notre évaluation pourraient ne pas convenir et ne devraient pas être utilisés à d'autres fins.

Nous avons examiné les données sur les participants et l'information sur l'actif net disponible pour le service des prestations, ainsi que les variations connexes, pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, fournies par la direction du Régime et nous avons constaté que les données étaient suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation.

À notre connaissance, l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2012 reflète toutes les modifications apportées aux dispositions du Régime en 2012. La méthode actuarielle est conforme aux recommandations du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés*. La direction du Régime établit les hypothèses actuarielles, qui sont ses meilleures estimations à long terme concernant les événements futurs, en collaboration avec Towers Watson Canada Inc. Néanmoins, les résultats futurs du Régime seront inévitablement différents, peut-être de manière considérable, des hypothèses actuarielles et se traduiront par des gains ou des pertes qui seront constatés lors des évaluations futures.

À notre avis, les données sur lesquelles repose l'évaluation sur une base comptable sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation et les hypothèses actuarielles sont conformes à la pratique actuarielle reconnue.

Notre évaluation ainsi que notre rapport y afférant ont été préparés, et notre opinion donnée, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada.

TOWERS WATSON CANADA INC.
ACTUAIRE DU RÉGIME DE RETRAITE DE LA SCHL
MONTRÉAL (QUÉBEC)
LE 24 MAI 2013



Jacques Lafrance, FCIA-FICA



Allison Miles, ACIA-AICA

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux fiduciaires de la Caisse de retraite de la Société canadienne d'hypothèques et de logement

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Régime de retraite de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2012 et les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables s'appliquant aux régimes de retraite au Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime de retraite de la Société canadienne d'hypothèques et de logement au 31 décembre 2012, ainsi que de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice terminé à cette date conformément aux normes comptables s'appliquant aux régimes de retraite au Canada.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

OTTAWA, CANADA

LE 11 JUIN 2013

COMPTABLES AGRÉÉS

EXPERTS-COMPTABLES AUTORISÉS

ÉTATS FINANCIERS

Régime de retraite de la Société canadienne d'hypothèques et de logement

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2012	2011
ACTIF		
Placements (note 3)	1 414 214	1 299 913
Cotisations à recevoir de l'employeur	553	1 000
Cotisations à recevoir des employés	43	-
Débiteurs	956	1 602
Intérêts courus et dividendes à recevoir	3 101	2 835
Encaisse	1 376	1 592
Total de l'actif	1 420 243	1 306 942
PASSIF		
Créditeurs et charges à payer (note 10)	4 147	1 618
Emprunts hypothécaires (note 4)	119 639	127 632
Total du passif	123 786	129 250
Actif net disponible pour le service des prestations	1 296 457	1 177 692
Obligations au titre des prestations de retraite	1 305 735	1 262 366
DÉFICIT	(9 278)	(84 674)

Voir les notes complémentaires aux états financiers.



KAREN KINSLEY, FCPA, FCA

PRÉSIDENTE, CONSEIL DES FIDUCIAIRES DE LA
CAISSE DE RETRAITE
PRÉSIDENTE ET PREMIÈRE DIRIGEANTE DE LA SCHL



DOUGLAS STEWART

FIDUCIAIRE DE LA CAISSE DE RETRAITE
VICE-PRÉSIDENT, ACTIVITÉS RÉGIONALES ET
AIDE AU LOGEMENT DE LA SCHL

Régime de retraite de la Société canadienne d'hypothèques et de logement**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS**Exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

2012

2011

AUGMENTATION DE L'ACTIF NET

Revenus de placements

Intérêts

Placements à court terme

14

21

Obligations et débiteures

9 332

10 124

Titres à rendement réel

568

651

9 914

10 796

Dividendes

de sociétés canadiennes

11 538

9 305

de sociétés américaines

4 928

4 412

d'autres sociétés étrangères

6 275

5 948

22 741

19 665

Revenus nets tirés de biens immobiliers (note 5)

5 221

6 748

37 876

37 209

Augmentation (diminution) de la juste valeur des placements

99 589

(25 665)

Cotisations (note 6)

Employeur

42 260

47 200

Employés

13 220

12 034

192 945

70 778

DIMINUTION DE L'ACTIF NET

Prestations (note 7)

63 404

59 359

Cotisations nettes transférées ou remboursées

3 462

3 491

Frais d'exploitation (notes 8 et 10)

7 314

7 012

74 180

69 862

Augmentation totale de l'actif net

118 765

916

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

Début de l'exercice

1 177 692

1 176 776

Fin de l'exercice

1 296 457

1 177 692

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Régime de retraite de la Société canadienne d'hypothèques et de logement**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE**Exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2012	2011
Obligations au titre des prestations de retraite, début de l'exercice	1 262 366	1 220 008
Amendements au Règlement du Régime de retraite	-	185
Changements apportés aux hypothèses actuarielles	-	(22 151)
Intérêts courus au titre des prestations	73 380	80 712
Écarts entre résultats et prévisions	7 266	15 827
Prestations constituées	29 589	30 635
Prestations payées	(66 866)	(62 850)
Variation nette des obligations au titre des prestations de retraite	43 369	42 358
Obligations au titre des prestations de retraite, fin de l'exercice (note 9)	1 305 735	1 262 366

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Régime de retraite de la Société canadienne d'hypothèques et de logement

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2012

I. DESCRIPTION DU RÉGIME

a) Généralités

Le Régime de retraite de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (le « Régime ») est un régime contributif à prestations déterminées auquel doivent cotiser tous les employés qui remplissent certaines conditions d'admissibilité. La Société canadienne d'hypothèques et de logement (« SCHL ») est également tenue d'y cotiser. Le Régime est agréé en vertu de la *Loi de 1985 sur les normes de prestations de pension* (« LNPP ») et porte le numéro d'enregistrement 55086.

Selon le Règlement du Régime de retraite de la SCHL (le « Règlement »), les prestations sont calculées d'après la formule suivante : montant correspondant à 2 % du salaire moyen des cinq années les mieux rémunérées du participant, multiplié par le nombre d'années de services validés, jusqu'à concurrence de 35 ans. Les prestations de retraite sont versées à 60 ans ou à partir du moment où le participant prend sa retraite, conformément aux dispositions prévues dans le Règlement. Le Régime prévoit également des prestations de survivant pour l'époux ou le conjoint de fait admissible et les enfants à charge admissibles. Les prestations sont indexées selon l'Indice des prix à la consommation (« IPC ») et sont intégrées à celles du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec, selon le cas, une fois que les prestataires ont atteint l'âge de 65 ans. Le Règlement fournit de plus amples renseignements à ce sujet.

b) Politique de capitalisation

En vertu de la LNPP, le promoteur du Régime, la SCHL, doit financer les prestations déterminées selon les dispositions du Régime, dont la valeur est établie au moyen d'une évaluation actuarielle. Les changements apportés à la LNPP et à ses règlements en 2011 exigent qu'une évaluation soit effectuée tous les ans, sauf si le ratio de solvabilité dépasse 120 %. Ces évaluations sont effectuées conformément à la norme

de pratique de l'Institut canadien des actuaires applicable à l'évaluation des régimes de retraite (voir la note 9).

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Mode de présentation

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables s'appliquant aux régimes de retraite au Canada, telles qu'elles sont énoncées dans le chapitre 4600, « Régimes de retraite », dans la Partie IV du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). Ils présentent l'information relative au Régime en considérant, celui-ci comme étant une entité distincte aux fins de la présentation de l'information, c'est-à-dire indépendante du promoteur du Régime et des participants au Régime.

Le Régime s'est conformé au chapitre 4600, qui exige des régimes de retraite qu'ils se conforment (de façon cohérente) aux Normes internationales d'information financière (IFRS – Partie I du Manuel), pour autant que ces normes n'entrent pas en conflit avec les exigences du chapitre 4600.

Les états financiers visent à aider les participants au Régime et les autres utilisateurs à s'informer au sujet des activités du Régime ou de la sécurité des prestations d'un participant au Régime. Ils n'ont pas été dressés dans le but de décrire la situation financière du Régime s'il prenait fin à la date des états financiers, ni de rendre compte de ses besoins de capitalisation ou de la charge de retraite qui devrait être inscrite dans les états financiers du promoteur. Parce qu'ils portent sur l'ensemble du Régime, les états financiers ne fournissent aucun renseignement sur la quote-part de l'actif qui peut être attribuée à chacun des participants ou à des groupes de participants considérés individuellement.

b) Estimations comptables

Pour préparer les états financiers conformément aux exigences des normes comptables s'appliquant aux régimes de retraite au Canada, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui ont une incidence sur plusieurs éléments : les montants déclarés dans l'actif et le passif à la date des états financiers, les montants déclarés au titre de la variation de l'actif net disponible pour le service des prestations pendant l'année et la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées et de l'actif net disponible pour

le service des prestations qui est déclarée à la date des états financiers. Ces estimations sont fondées sur les meilleures connaissances de la direction à l'égard des événements actuels et des mesures que le Régime pourrait prendre dans l'avenir. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

c) Placements

Les opérations sur placements de la Caisse de retraite de la SCHL (la « Caisse ») portent sur des titres à revenu fixe et des titres de participation, ainsi que sur des biens immobiliers. Elles sont constatées à leur juste valeur, à la date de l'opération, qui correspond à la date du transfert des risques et avantages. Les coûts de transaction sont imputés aux résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés, tandis que les placements sont comptabilisés à leur juste valeur. La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

L'augmentation (la diminution) de la juste valeur des placements comprend les gains et pertes réalisés à la vente de placements ainsi que les gains et pertes latents attribuables à l'écart entre le coût ou la juste valeur, à la fin de la période précédente, et la juste valeur, à la fin de la période visée, ce qui tient compte des rajustements des évaluations des biens immobiliers.

La juste valeur des placements a été établie comme suit :

- i) Les titres du marché monétaire à court terme sont des bons du Trésor du gouvernement du Canada évalués au cours acheteur du marché.
- ii) Les obligations, les débetures et les titres à rendement réel sont évalués au cours acheteur du marché, s'il est disponible. Lorsque les cours du marché ne sont pas disponibles, la valeur estimative est calculée de manière appropriée à partir du prix de négociation de titres semblables.
- iii) La juste valeur des actions canadiennes et des actions américaines est établie en fonction des prix du marché. Dans le cas des autres actions étrangères, la juste valeur correspond à la valeur nette de l'actif par part, telle qu'elle est fournie par les émetteurs. Pour établir la valeur nette de l'actif,

on divise le cours du marché, correspondant à la différence entre l'actif et le passif, par le nombre total de parts en circulation.

- iv) Les biens immobiliers sont les placements directs dans des immeubles (détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital) et les participations dans des sociétés de placement immobilier visées par l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Ils sont évalués à leur juste valeur estimative, à partir des évaluations indépendantes menées au moins une fois tous les trois ans, à laquelle on ajoute le fonds de roulement net.

Les produits d'intérêts et les revenus tirés des biens immobiliers sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Comme les biens immobiliers sont évalués à leur juste valeur, l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles n'est pas comptabilisé.

Les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende.

d) Actif et passif à court terme

Puisqu'il s'agit de postes à court terme, encaisse, les cotisations à recevoir, les débiteurs ainsi que les intérêts courus et dividendes à recevoir, de même que les créditeurs et charges à payer, sont comptabilisés au coût, qui se rapproche de la juste valeur. Les paiements de prestations de retraite, les remboursements et les transferts à payer à la fin de l'exercice sont constatés dans les créditeurs.

e) Emprunts hypothécaires

Les emprunts hypothécaires sont évalués au coût, qui se rapproche de la juste valeur. Ceux associés à des biens immobiliers portent intérêt à un taux hypothécaire commercial.

f) Conversion des devises et contrats de change à terme

Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. La juste valeur des placements et les soldes de trésorerie libellés en devises sont convertis aux taux en vigueur à la fin de l'exercice.

La Caisse a recours à des contrats de change à terme pour gérer les risques liés aux devises. Ces contrats sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de clôture. Les gains et pertes résultant de ces opérations, qu'ils soient réalisés ou latents, sont inclus dans l'augmentation (la diminution) de la juste valeur des placements.

g) Modification des conventions comptables dans le futur

En mai 2011, l'*International Accounting Standards Board* (IASB) – l'organisme qui établit les Normes internationales d'information financière – a publié une nouvelle norme sur l'évaluation de la juste valeur, l'IFRS 13, qui fixe les exigences relatives au calcul et à

l'information à fournir lorsque des éléments doivent être évalués à la juste valeur. L'IFRS 13 entre en vigueur le 1^{er} janvier 2013. De l'avis de la direction, elle n'aura pas d'incidence importante sur les états financiers du Régime de retraite de la SCHL.

3. PLACEMENTS

a) Généralités

Le tableau qui suit présente les placements du Régime dans des instruments financiers au 31 décembre. Les autres placements en actions étrangères tiennent compte de la juste valeur des contrats de change à terme, qui s'élève à -0,5 million de dollars (0,9 million de dollars en 2011) :

(en milliers de dollars)	2012		2011	
	Coût amorti ⁽¹⁾	Juste valeur	Coût amorti ⁽¹⁾	Juste valeur
Titres à revenu fixe				
Placements à court terme	26 402	26 446	11 497	11 516
Obligations et débetures				
Gouvernement du Canada	78 340	78 996	75 492	77 214
Provinces et municipalités	89 991	99 379	81 990	92 960
Sociétés et autres	89 134	96 551	88 376	95 169
Total des obligations et débetures	257 465	274 926	245 858	265 343
Total des titres à revenu fixe	283 867	301 372	257 355	276 859
Actions				
Canada	250 382	393 352	238 042	357 595
États-Unis	195 004	209 611	196 166	191 245
Autres pays	223 142	215 615	222 784	189 263
Total des actions	668 528	818 578	656 992	738 103
Placements sensibles à l'inflation				
Titres à rendement réel	23 965	33 331	23 598	33 079
Total des placements sensibles à l'inflation	23 965	33 331	23 598	33 079
Total des placements dans des instruments financiers	976 360	1 153 281	937 945	1 048 041

¹ Coût associé aux actions.

Au 31 décembre 2012, les placements du Régime dans des instruments financiers comprenaient des titres à revenu fixe d'une juste valeur de 134,7 millions de dollars (117,6 millions de dollars en 2011) émis par le promoteur du Régime ou des parties lui étant liées, notamment des obligations du gouvernement du Canada.

Le tableau qui suit fait un rapprochement de la juste valeur des placements immobiliers pour l'année terminée le 31 décembre :

(en milliers de dollars)	2012	2011
Juste valeur au début de l'exercice	251 872	245 608
Entrées d'immobilisations	8 218	827
Dépenses en immobilisations	1 615	-
Sorties d'immobilisations	(11 875)	(5 852)
Gains latents (pertes latentes) découlant des variations de la juste valeur	11 103	11 289
Juste valeur à la fin de l'exercice	260 933	251 872

L'actif de la Caisse est réparti selon les fourchettes suivantes:

	%
Actions :	
Canada	20 % à 35 %
États-Unis	10 % à 22 %
Autres pays	10 % à 22 %
Total des actions	45 % à 65 %
Titres à revenu fixe	
Obligations et débetures	20 % à 40 %
Quasi-espèces (placements à court terme et encaisse)	0 % à 5 %
Total des titres à revenu fixe	20 % à 40 %
Placements sensibles à l'inflation	
Biens immobiliers	4 % à 12 %
Infrastructures	0 % à 8 %
Titres à rendement réel	0 % à 5 %
Total des placements sensibles à l'inflation	6 % à 20 %

La politique de la Caisse au titre de la répartition de l'actif à long terme est comme suit:

Actions	57 %
Titres à revenu fixe	28 %
Placements sensibles à l'inflation	15 %

b) Hiérarchie des justes valeurs

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète le poids relatif des données d'entrée utilisées pour réaliser les évaluations :

- **Niveau 1 :**
Les actifs financiers cotés sur un marché financier sont évalués selon les cours d'un actif identique.
- **Niveau 2 :**
Les actifs et passifs financiers non cotés sur un marché actif sont évalués selon des techniques d'analyse des flux de trésorerie actualisés ou d'autres méthodes d'évaluation principalement en fonction des cours du marché directement ou indirectement observables.
- **Niveau 3 :**
Les actifs et passifs financiers non cotés sur un marché actif sont évalués selon des techniques d'analyse des flux de trésorerie actuels ou d'autres méthodes d'évaluation principalement à partir de données significatives qui ne sont pas fondées sur les cours du marché observables.

Les tableaux qui suivent présentent les évaluations de la juste valeur des actifs financiers selon la hiérarchie des justes valeurs :

Au 31 décembre 2012

<i>(en milliers de dollars)</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres à revenu fixe				
Placements à court terme	26 446			26 446
Obligations et débetures				
Gouvernement du Canada	78 996			78 996
Provinces et municipalités	99 379			99 379
Sociétés et autres	95 115	1 436		96 551
Total des obligations et débetures	273 490	1 436		274 926
Total des titres à revenu fixe	299 936	1 436		301 372
Actions :				
Canada	393 352			393 352
États-Unis	209 611			209 611
Autres pays	216 140	(525)		215 615
Total des actions	819 103	(525)		818 578
Placements sensibles à l'inflation				
Titres à rendement réel	33 331			33 331
Total des placements sensibles à l'inflation	33 331			33 331
	1 152 370	911		1 153 281

Au 31 décembre 2011

<i>(en milliers de dollars)</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres à revenu fixe				
Placements à court terme	11 516			11 516
Obligations et débetures				
Gouvernement du Canada	76 406	808		77 214
Provinces et municipalités	92 960			92 960
Sociétés et autres	93 332	1 837		95 169
Total des obligations et débetures	262 698	2 645		265 343
Total des titres à revenu fixe	274 214	2 645		276 859
Actions :				
Canada	357 595			357 595
États-Unis	191 245			191 245
Autres pays	188 316	947		189 263
Total des actions	737 156	947		738 103
Placements sensibles à l'inflation				
Titres à rendement réel	33 079			33 079
Total des placements sensibles à l'inflation	33 079			33 079
	1 044 449	3 592		1 048 041

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2 en 2012, ni en 2011.

c) Gestion des risques

Le risque de marché, le risque de crédit et le risque d'illiquidité sont les principaux risques financiers auxquels est exposé le Régime. Ceux-ci sont atténués par des lignes de conduite qui définissent l'objectif global de la Caisse et circonscrivent le cadre de placement, c'est-à-dire qu'elles définissent les placements autorisés, la manière dont ceux-ci peuvent être effectués et les normes minimales à respecter en matière de diversification, de qualité et de liquidité. Les lignes de conduite définissent également la structure de gestion et les procédures de contrôle adoptées pour l'exploitation courante de la Caisse.

i) Risque de marché

Le risque de marché représente la possibilité que les fluctuations des facteurs sous-jacents du marché, notamment les taux d'intérêt, les taux de change et le cours des actions, aient une incidence financière néfaste. La Caisse parvient à atténuer ce risque en imposant des exigences en matière de diversification dans ses lignes de conduite et directives. La diversification réduit le risque d'une baisse de la valeur marchande et aide à protéger la Caisse contre d'éventuelles répercussions négatives dans une catégorie d'actif ou un secteur particulier.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt représente l'effet qu'auraient des fluctuations de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie du Régime. Le risque tient aux écarts sur le plan du calendrier et du montant des flux de trésorerie liés à l'actif et au passif du Régime.

Le Régime gère son risque de taux d'intérêt en adoptant des lignes de conduite visant à limiter le risque lié aux activités de placement du Régime. La Ligne de conduite relative à la répartition stratégique de l'actif tient compte du profil du passif du Régime et diversifie l'actif de la Caisse. D'autres lignes de conduite limitent la sensibilité du prix des actifs à revenu fixe aux fluctuations des taux d'intérêt par rapport aux indices de référence.

Une augmentation ou diminution de 1 % du taux d'intérêt applicable à la juste valeur des titres à revenu fixe aurait l'effet suivant :

(en milliers de dollars)	2012		2011	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Placements à court terme	(66)	66	(29)	29
Obligations et débiteures	(19 110)	19 110	(17 470)	17 470
Titres à rendement réel	(5 510)	5 510	(5 498)	5 498
	(24 686)	24 686	(22 997)	22 997

Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un placement fluctue du fait des variations du cours des devises étrangères. Il est associé aux placements du Régime dans des actions américaines et d'autres actions étrangères. Le risque de change lié aux placements en dollars américains est couvert au moyen de placements dans des fonds communs qui concluent des opérations de couverture en dollars américains. Pour sa part, le risque de change lié aux devises d'autres pays étrangers est couvert au moyen des contrats de change à terme. La stratégie actuelle consiste à couvrir 50 % de l'exposition au risque de change associé aux placements en actions américaines et en actions d'autres pays étrangers, dans les limites d'une zone de tolérance allant de 40 à 60 %.

La fluctuation des cours des monnaies étrangères aura un effet positif ou négatif sur la valeur de la portion non couverte des placements en devises étrangères. Le tableau qui suit présente l'effet d'une augmentation/diminution de 1 % d'une devise sur la juste valeur des placements, après soustraction des règlements de contrats de change :

(en milliers de dollars)	2012		2011	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Dollar US	921	(921)	901	(901)
Autres devises étrangères	1 081	(1 081)	942	(942)
	2 002	(2 002)	1 843	(1 843)

Risque lié au prix des actions

Le risque lié au prix des actions représente la possibilité que la valeur d'un placement fluctue en raison de la variation du cours du marché, peu importe si celle-ci est causée par des facteurs se rapportant à des titres en particulier ou à leur émetteur, ou encore par des facteurs touchant tous les titres négociés sur le marché. L'exposition du Régime au risque lié au prix des actions est principalement imputable aux placements en actions et, dans une moindre mesure, aux placements en biens immobiliers. Les lignes de conduite établissent les normes minimales concernant la diversification de l'actif, pour l'ensemble de la Caisse et pour chacun de ses portefeuilles.

Lorsqu'une portion importante d'un portefeuille d'actions est investie dans des secteurs similaires, il peut y avoir concentration du risque lié aux prix des actions. Le tableau qui suit présente les secteurs dans lesquels la Caisse a des placements en actions :

(en milliers de dollars)	2012		2011	
	\$	%	\$	%
Secteur financier	181 899	22,2	149 448	20,2
Énergie	144 621	17,7	144 416	19,6
Matériaux	97 080	11,9	96 621	13,1
Secteur industriel	88 594	10,8	76 115	10,3
Biens de consommation cycliques	84 609	10,3	66 867	9,1
Technologies de l'information	67 369	8,2	57 822	7,8
Produits de consommation courante	54 543	6,7	47 771	6,5
Soins de santé	43 769	5,3	40 877	5,5
Services de télécommunication	33 186	4,1	33 824	4,6
Services publics	14 189	1,7	12 123	1,6
Autre	8 719	1,1	12 219	1,7
	818 578	100,0	738 103	100,0

ii) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque que des pertes soient subies si une contrepartie n'est pas en mesure de remplir ses engagements contractuels. Il comprend le risque de défaillance et englobe autant la probabilité qu'une perte survienne que le montant probable de celle-ci, déduction faite des recouvrements et des garanties, au fil du temps.

Le Régime gère son risque de crédit associé aux placements en adoptant des lignes de conduite qui prévoient des cotes de crédit minimales pour les contreparties et des limites de diversification pour les portefeuilles de placements, par secteur d'activité, par contrepartie et par cote de crédit. Si un changement de la cote de solvabilité rend non admissibles des placements antérieurement approuvés, la Caisse prendra les mesures nécessaires pour restructurer ses avoirs tout en limitant le plus possible les pertes. La solvabilité des emprunteurs ou des émetteurs de titres de créance est évaluée en fonction des cotes de crédit officielles et des analyses de gestion de placements publiées.

Le risque de concentration est le montant de l'exposition de la Caisse au risque de crédit dans chaque secteur. Cette concentration est illustrée à la section a) de la note 3.

Le risque de crédit lié aux placements dans des titres à revenu fixe et des titres à rendement réel se divise en risque à court terme (moins d'un an) et à long terme (plus d'un an). Les placements présentant un risque à court terme sont assortis de la cote R-1 (élevé) ou l'équivalent. Le risque de crédit maximal pour les placements dans des titres à revenu fixe et des valeurs à rendement réel correspond à la valeur comptable de ces placements.

Le tableau qui suit présente l'exposition au risque de crédit associée aux placements en valeurs mobilières à long terme :

(en milliers de dollars)	2012	2011
AAA	134 125	135 767
De A- à AA+	150 156	141 069
BBB	23 976	21 586
	308 257	298 422

Le risque de crédit découlant des contrats de change à terme est géré en passant des contrats avec des contreparties solvables tenues de conserver une cote de crédit minimale et en limitant le montant de l'exposition de chacune de ces contreparties.

iii) Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que le Régime éprouve des difficultés à générer les flux de trésorerie nécessaires pour faire face à ses obligations à l'égard des prestations de retraite et des placements, et pour payer ses frais d'exploitation lorsqu'ils sont exigibles. La Caisse gère ce risque en détenant des placements à court terme très liquides, en prévoyant ses besoins de trésorerie à court terme et en effectuant des contrôles quotidiens. Les flux de trésorerie proviennent des revenus de placements, du produit de la vente de placements, ainsi que des cotisations des employés et de l'employeur. La plus importante source de rentrées de fonds durant l'exercice a été la vente et l'échéance de placements, qui ont fourni 646,2 millions de dollars (632,0 millions de dollars en 2011) à la Caisse.

Les passifs financiers du Régime comprennent les crédettes, les charges à payer et les emprunts hypothécaires. La durée résiduelle à l'échéance des crédettes et des charges à payer est d'un maximum d'un an. Le montant net à payer s'élève à 4,1 millions de dollars (1,6 millions de dollars en 2011). L'analyse des échéances des emprunts hypothécaires est présentée à la note 4.

4. EMPRUNTS HYPOTHÉCAIRES

Les emprunts hypothécaires arrivent à échéance à diverses dates entre février 2013 et janvier 2021. Ils sont garantis par des terrains et des propriétés locatives et portent intérêt à des taux allant de 2,099 à 5,70 %. Les emprunts sont à taux fixes ou à taux variables. Les paiements estimatifs au titre du capital et des intérêts sont les suivants :

(en milliers de dollars)	2012		2011	
	Capital	Intérêt	Capital	Intérêt
2012			27 025	5 852
2013	23 035	5 200	20 143	4 346
2014	17 209	4 091	18 178	3 450
2015	22 691	3 497	16 671	2 941
2016	12 893	2 520	12 597	2 058
2017-2021	43 811	2 607	33 018	1 456
	119 639	17 915	127 632	20 103

En 2012, les intérêts payés sur ces emprunts hypothécaires se sont élevés à 6,3 millions de dollars (6,9 millions de dollars en 2011).

5. REVENUS NETS TIRÉS DE BIENS IMMOBILIERS

Les revenus nets tirés de biens immobiliers représentent les revenus de location moins les dépenses, y compris les améliorations locatives.

6. COTISATIONS

Les cotisations se répartissent comme suit :

(en milliers de dollars)	2012	2011
Employeur :		
Cotisations pour services courants	16 369	18 600
Cotisations volontaires	-	28 600
Paiements spéciaux	25 891	-
Total des cotisations de l'employeur	42 260	47 200
Employés :		
Cotisations pour services courants	11 723	10 326
Cotisations pour services passés	1 497	1 708
Total des cotisations des employés	13 220	12 034
Total des cotisations	55 480	59 234

En raison des déficits présentés dans le rapport de l'évaluation actuarielle réalisée au 31 décembre 2011, des paiements spéciaux étaient exigibles en 2012. Le montant total des paiements spéciaux de continuité a été fixé à 1,4 millions de dollars pour 2012 (montant nul en 2011), et celui des paiements spéciaux de solvabilité, à 22,6 millions de dollars (montant nul en 2011).

Les paiements spéciaux comprennent également une somme de 1,9 millions de dollars (montant nul en 2011) destinée à rembourser le déficit attribuable au fait que des participants ont transféré la valeur de leurs droits à pension hors du régime pendant l'année.

7. PRESTATIONS

(en milliers de dollars)	2012	2011
Retraite	61 685	58 017
Invalidité	153	203
Cessation d'emploi	1 566	1 139
Décès	-	-
Total des prestations	63 404	59 359

8. FRAIS D'EXPLOITATION

Les frais d'exploitation sont les charges d'administration engagées pour la gestion du Régime. Le tableau en présente le détail pour l'année terminée le 31 décembre :

(en milliers de dollars)	2012	2011
Frais d'exploitation :		
Administration des prestations de retraite	2 060	1 916
Charges de personnel associées aux placements et coûts connexes	1 872	1 863
Honoraires de gestion de placements	1 454	1 391
Services de soutien	629	592
Services de cotation et de données	241	219
Honoraires de l'actuaire	239	263
Ordinateurs et logiciels	183	190
Droits d'occupation	160	161
Autres frais	158	142
Frais de consultation	133	121
Honoraires d'audit	84	88
Frais de garde des biens	55	52
Frais associés aux fiduciaires et aux membres du Comité des placements	46	14
Total des frais d'exploitation	7 314	7 012

9. OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE

Une évaluation actuarielle du Régime a été effectuée par Towers Watson en date du 31 décembre 2012. Un exemplaire du rapport d'évaluation sera déposé au Bureau du surintendant des institutions financières et à l'Agence du revenu du Canada.

Cette évaluation a été faite au moyen de la méthode de répartition des prestations, en fonction des hypothèses importantes suivantes :

	2012	2011
Taux d'actualisation réel	4,00 %	4,00 %
Inflation/Indexation	2,00 %	2,00 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	3,00 %

Les écarts entre cette évaluation et les résultats réels, qui peuvent être importants, seront constatés comme des gains ou des pertes lors des évaluations ultérieures. En se fondant sur l'évaluation actuarielle réalisée en date du 31 décembre 2012, l'actuaire a établi à 1 305,7 millions de dollars la valeur actuarielle des prestations constituées (1 262,4 millions de dollars en 2011).

Selon la norme de pratique sur les évaluations actuarielles, il est raisonnablement possible, en se fondant sur les connaissances actuelles, que l'évaluation d'une situation future à court terme nécessite un rajustement important des montants constatés. Il est impossible de déterminer l'ampleur de tels changements, car ils dépendent de la conjoncture économique en général.

La SCHL court le risque de subir une perte actuarielle liée aux hypothèses à long terme et assume le risque de crédit lié aux portefeuilles de placements du Régime de même que la responsabilité des charges liées aux activités courantes du Régime.

Conformément à la LNPP, la prochaine évaluation actuarielle sera effectuée en date du 31 décembre 2013.

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Caisse conclut des transactions avec la SCHL, le promoteur du Régime, et les autres parties lui étant liées. La SCHL est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada, leur propriétaire commun.

Le tableau qui suit présente le montant investi dans des instruments émis par la SCHL ou ses apparentés au 31 décembre.

(en milliers de dollars)	2012	2011
Placements à court terme ⁽¹⁾	26 446	11 516
Obligations et débetures ⁽²⁾	78 703	76 919
Titres à rendement réel ⁽³⁾	29 598	29 135
Total	134 747	117 570

⁽¹⁾ dans des parties liées à la SCHL

⁽²⁾ 24,4 millions de dollars dans la SCHL (19,6 millions de dollars en 2011) et 54,3 millions de dollars dans des parties lui étant liées (57,3 millions de dollars en 2011).

⁽³⁾ dans des parties liées à la SCHL.

Les opérations avec la SCHL, le promoteur du Régime, ont été effectuées dans le cours normal des activités, et leur montant correspond à la valeur établie et convenue entre les deux parties. Les frais d'exploitation comportent un montant de 4,6 millions de dollars (4,5 millions de dollars en 2011) à l'égard de services administratifs rendus par le promoteur du Régime. Aux 31 décembre 2012 et 2011, le montant du poste « Crédeurs et charges à payer » versé à la SCHL à l'égard des services administratifs rendus au Régime s'élevait à moins de 1 millions de dollars.

11. ENGAGEMENTS ET PASSIFS ÉVENTUELS

- i) Diverses poursuites ont été déposées contre les fiduciaires de la Caisse et/ou la SCHL relativement au Régime. Puisqu'il est difficile de prédire quelle sera l'issue de ces litiges, le Régime de la SCHL ne peut se prononcer sur l'incidence qu'ils auront. Cependant, d'après les renseignements actuels, la direction estime que le passif, le cas échéant, qui découlerait de ces litiges n'aurait pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière du Régime.
- ii) Lors de la vente d'une propriété en 2008, l'emprunt hypothécaire a été pris en charge par l'acheteur, mais la Caisse en est restée garante. Au 31 décembre 2012, le solde à payer sur le capital s'élevait à environ 8,2 millions de dollars (8,5 millions de dollars en 2011). Compte tenu de la valeur de la propriété par rapport au solde hypothécaire, la direction estime que les risques associés à cet engagement sont faibles.

- iii) En 2012, le Régime s'est engagé à investir dans un fonds d'infrastructures. Le financement devrait s'étaler sur plusieurs années, conformément aux modalités convenues. Au 31 décembre 2012, les engagements s'élevaient à 18 millions de dollars américains.
- iv) Au 31 décembre 2012, le Régime avait émis une lettre de crédit de 0,9 millions de dollars (montant nul en 2011) pour la mise en valeur possible de l'un de ses biens immobiliers.

12. GESTION DU CAPITAL

On considère comme étant le capital du Régime les surplus ou excédents de capitalisation qui sont déterminés périodiquement dans le cadre d'évaluations de la capitalisation effectuées par un actuaire indépendant.

Le premier objectif du Régime en matière de gestion du capital consiste à assurer le service des prestations conformément aux dispositions prévues dans le Règlement.

À l'instar du niveau de capitalisation et des activités du Régime, le Règlement est assujéti à la LNPP et à son règlement d'application, ainsi qu'à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

La SCHL a géré son capital conformément aux exigences légales et réglementaires. Aucune modification n'a été apportée à la composition du capital ni aux objectifs de gestion du capital de l'exercice à l'étude.

13. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Les chiffres correspondants présentés dans les notes complémentaires aux états financiers ont été reclassés de façon à les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice 2012.

MEMBRES DES COMITÉS ET ADMINISTRATION DU RÉGIME

(au 31 décembre 2012)

Comité des placements de la Caisse de retraite

Membres	
Wojo Zielonka	Président Vice-président, Marchés financiers
Serge Gaudet (Depuis octobre 2012)	Vice-président intérimaire, Services généraux, et Chef des finances
Peter Friedmann	Directeur général, Région de l'Ontario et directeur national, Développement du leadership
Benoit Sanscartier	Directeur de projet, Examen des activités de l'Administration de l'assurance
Claude Gautreau (Depuis septembre 2012)	Membre du Conseil des pensions Analyste principal de marché, Région de l'Atlantique
Bruce Curwood	Russell Investments Canada Limited Toronto (Ontario)
René Delsanne	Expertise Financière J.C. Dorval 1999 Inc. Montréal (Québec)
Conseillers	
Pierre Serré (Depuis octobre 2012)	Chef de la gestion des risques
Sharon Rosentzveig	Avocate-conseil adjointe
Observateur	
Luc Demers	Chef de la conformité

Conseil des pensions

Président(e)	
Julie Philippe	Directrice, Rémunération globale Ressources humaines
Représentants des employés	
Claude Gautreau	Région de l'Atlantique
François Lévesque	Région du Québec
Peter Hood	Région de l'Ontario
Terry Wotton	Région des Prairies et des Territoires
Fleuri Perron	Région de la C.-B.
Julie Murphy	Bureau national et point de service d'Ottawa
Kamal Gupta	Bureau national et point de service d'Ottawa
Représentants des retraités	
Guy Riopel	Régions de l'Atlantique et du Québec
Stephen Hall	Régions de l'Ontario, des Prairies et des Territoires et de la C.-B.
Jacques Beaupré	Région de la capitale nationale

Conseil des pensions (suite)

Représentants suppléants des employés	
Vacant	Région de l'Atlantique
Sébastien Paquet-Poirier	Région du Québec
Robert Genier	Région de l'Ontario
Ian Moore	Région des Prairies et des Territoires
Carol Frketch	Région de la C.-B.
Syed Z. Rizvi	Bureau national et point de service d'Ottawa
Nicolas Malboeuf	Bureau national et point de service d'Ottawa
Représentants suppléants des retraités	
Curt Wilson	Régions de l'Atlantique et du Québec
Bill Beatty	Régions de l'Ontario, des Prairies et des Territoires et de la C.-B.
Bob Elliott	Région de la capitale nationale

Administration du Régime et de la Caisse de retraite

Ressources humaines	
Julie Philippe	Directrice, Division de la rémunération globale
Lise Philippe	Directrice, Groupe des lignes de conduite et de l'administration des pensions
Division des placements et de la Caisse de retraite	
Karen Bailey	Directrice, Division des placements et de la Caisse de retraite
Lucie Lafleur	Directrice, Groupe de la gestion de la Caisse de retraite
Conseillères juridiques	
Sharon Rosentzveig	Avocate-conseil adjointe
Louise Michel	Chef d'équipe, Service à la clientèle/conseillère juridique principale
Conseiller en régimes de retraite	
Mercer (Canada) limitée Ottawa (Ontario)	
Actuaire	
Towers Watson Canada Inc. Montréal (Québec)	
Auditeurs	
Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. Comptables agréés Experts-comptables autorisés Ottawa (Ontario)	



Fidèle à sa promesse

DÉPARTS À LA RETRAITE EN 2012

Message aux participants au Régime qui ont pris leur retraite en 2012 : Les fiduciaires de la Caisse de retraite et la direction de la SCHL vous souhaitent, à vous et à votre famille, une retraite longue et agréable.

Grâce à vos loyaux services à la SCHL, vous avez aidé les Canadiens à avoir accès à un vaste choix de logements de qualité, à un coût abordable, et vous avez participé à la création de collectivités saines et dynamiques dans l'ensemble du pays.

Nom	Date d'arrivée à la SCHL	Secteur d'activité
Adam-Girard, Chantal	03-27-1972	Centre d'administration des prêts et de gestion du portefeuille du Québec
Andraos, Christa	05-19-1998	Exportation et activités internationales des Prairies et des territoires
Archambault, Simone	05-17-1976	Centre de développement des affaires logements individuels du Québec
Arsenault, Sandra	09-02-1975	Centre du développement des collectivités de l'Ontario
Bachenskie, Richard	04-13-1982	Technologies de l'information
Beatty, Frances	09-25-1989	Développement des affaires logements individuels de la C.-B.
Bergeron, Line	06-02-1975	Centre de souscription des logements individuels du Québec
Bevill, Jacquelyn	08-26-1991	Centre du développement des collectivités des Prairies et des territoires
Bisaillon, Hélène	03-14-1978	Technologies de l'information
Boileau, Lucie	05-28-1979	Centre d'administration des prêts et de gestion du portefeuille du Québec
Brodsky, Marten	03-12-1979	Division des services juridiques
Carrier, Claude	06-14-2004	Administration du portefeuille et des accords
Chaput, Francine	09-15-1977	Centre d'administration des prêts et de gestion du portefeuille du Québec
Charlebois, Jacques	07-13-1992	Centre de développement des collectivités, recherche et diffusion de l'information du Québec
Dinchik, Susan	10-16-1989	Centre de développement des affaires des logements propriétaires-occupants de l'Ontario
Drerup, Oliver	07-15-1996	SCHL International
Drewnowska, Maria	05-31-1993	Opérations de titrisation

Nom	Date d'arrivée à la SCHL	Secteur d'activité
Eames, Brian	08-10-1998	SCHL International
Farina, Vania	09-09-1974	Centre du développement des collectivités de l'Ontario
Gaudreau, Yvonne	02-04-1991	Opérations financières
Gibeau, Sylvie	06-16-1975	Ressources humaines Québec
Giovinazzo, Brenda	08-05-1975	Centre du logement des Autochtones de la C.-B.
Glandon, Guy	11-24-1981	Administration de l'assurance
Goatcher, Richard	02-18-1987	Analyse de marché des Prairies et des territoires
Goudie, Linda	03-25-1981	Comptabilité financière
Gravel, Robert	03-16-1987	Gestion des locaux et des installations
Hammond, Andy	04-28-1980	Centre de service aux affaires de l'Ontario
Hapuarachchi, Piyasena	11-16-1998	Centre analyse marché
Henderson, Carol	09-16-1985	Centre du logement des Autochtones de la C.-B.
Hoffman, Susan	11-02-1981	Centre du logement des Autochtones des Prairies et des territoires
Holmes, Linda	02-03-1997	Ressources humaines, Communications et Marketing
Hope, Betty-Lou	07-15-2005	Centre du logement des Autochtones des Prairies et des territoires
Johnson, Patricia	07-19-1993	Centre de souscription logements individuels de l'Ontario
Jones, Leslie	03-05-1979	Centre canadien de documentation sur l'habitation
Joudry, Rosalba	12-08-1975	Centre d'administration des prêts et gestion de portefeuille de l'Ontario
Ladha, Sharmin	04-14-1997	Centre du développement des collectivités des Prairies et des territoires
Lall, Harry	08-08-2000	Centre national de recouvrement
Lavallière, Robert	11-23-1981	Technologies de l'information
Lavoie, Nancy	10-03-1977	Centre de souscription logements individuels des Prairies et des territoires
Leblanc, Cecilia	01-04-1982	Politiques et Recherche
Lépine, Claude	08-10-1998	Technologies de l'information
Lorbetski, Brian	01-06-1992	Services d'approvisionnement
Lortie, Jacquelin	04-28-2008	Centre d'administration des prêts et de gestion du portefeuille du Québec
MacDougall, David	11-21-1990	Centre du logement des Autochtones de la C.-B.
McCauley, Louise	09-07-1977	Rémunération globale
McGugan, Barry	11-07-1983	Centre de souscription logements collectifs des Prairies et des territoires
McNeil, Deborah	09-20-1976	CSA Atlantique - Finances et administration
Mundy, Yvonne	09-08-1993	Centre de souscription logements individuels de l'Ontario
O'Callaghan, Johannes	07-16-1990	Centre d'analyse de marché, recherche et diffusion de l'information de l'Atlantique
Patterson, Patricia	10-29-2001	Centre de souscription logements individuels de l'Ontario
Pelneault, Sylvie	09-27-1976	Administration de l'assurance
Rea, Wilhelmina	04-27-2009	Politiques et Recherche
Rouleau, Sylvie	08-11-1999	Services de vérification et d'évaluation
Skerritt, Sheila	05-25-1982	Gestion des documents de la Société
Steele, Mary	05-31-1982	Administration du portefeuille et des accords
Sumnall, Kenneth	04-21-1981	Centre d'analyse de marché de l'Ontario
Thakar, Jayshree	07-20-1987	SCHL International
Thibault, Francine	01-03-1984	Administration de l'assurance
Thiboutot, Danièle	09-09-1975	Centre d'administration des prêts et de gestion du portefeuille du Québec
Tunncliffe, Kenneth	10-01-1987	Granville Island - Studio Railspur
Walsh, Judith	10-16-1989	Centre d'affaires des Prairies et des territoires
Walters, Andrea	01-04-1977	Centre de souscription logements individuels de l'Ontario
Walton, Christina	05-05-1980	Centre du développement des collectivités de l'Ontario
Zamprelli, James	10-30-2000	Politiques et Recherche
Zieba, Mietka	01-02-1998	Exportation et activités internationales des Prairies et des territoires

Pour obtenir des réponses à vos questions sur la retraite

Si vous avez des questions sur le Régime de retraite de la SCHL en général ou sur votre situation personnelle en rapport avec le Régime, veuillez vous adresser au groupe suivant :

Pensions et avantages sociaux
Ressources humaines
Société canadienne d'hypothèques et de logement
700, chemin Montréal
Ottawa (Ontario) K1A 0P7

Courriel : pension-ben@cmhc-schl.gc.ca
Téléphone : 613-748-2954 ou 1-800-465-9932
Télécopieur : 613-748-2320

Pour nous faire part de vos commentaires à propos du Rapport annuel

Le Rapport annuel du Régime de retraite de la SCHL fournit aux participants au Régime des renseignements d'ordre financier et opérationnel sur le Régime et la Caisse de retraite. Vos commentaires et suggestions sont les bienvenus. Veuillez les faire parvenir à la personne suivante :

Directrice,
Groupe de la gestion de la Caisse de retraite
Société canadienne d'hypothèques et de logement
700, chemin Montréal
Ottawa (Ontario) K1A 0P7

Vous désirez en savoir davantage?

Les participants au Régime de retraite de la SCHL trouveront des réponses à bon nombre de leurs questions dans le livret *Votre régime de retraite* (que les employés peuvent consulter dans RH en ligne) et dans le *Guide pour les retraités*. Vous pouvez vous procurer ces documents auprès du Groupe des pensions et des avantages sociaux (dont vous trouverez les coordonnées ci-dessus).

